



Normes et cadre du programme d'agrément de l'ACESI pour les programmes de formation des infirmières praticiennes

Août 2022



CASN Accreditation
Agrément de l'ACESI

CASN
ACESI 



Canadian Association
of Schools of Nursing
Association canadienne des
écoles de sciences infirmières

Canadian Association of Schools of Nursing
Association canadienne des écoles de sciences infirmières
1145 Hunt Club Road, Suite 450
Ottawa, Ontario K1V 0Y3
Tél. : 613 235-3150
Télec. : 613 235-4476
www.casn.ca/fr

Le programme d'agrément de l'ACESI est la propriété de l'ACESI. Il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation de l'éditeur.

ISBN édition électronique : 978-1-989648-35-3

© 2022 Association canadienne des écoles de sciences infirmières

Table des matières

Normes et cadre du programme d'agrément de l'ACESI pour les programmes de formation des infirmières praticiennes	4
Valeurs essentielles	4
Principes directeurs	5
Dimensions de qualité	6
Unité d'agrément	8
Normes de l'unité d'enseignement	9
Critères de l'unité d'enseignement	10
Programme de formation des infirmières praticiennes	10
Critères du programme de formation des infirmières praticiennes.....	11
Programme de formation collaboratif en sciences infirmières	12
L'agrément de l'unité d'enseignement et du programme de sciences infirmières	13
Normes, descripteurs, éléments clés.....	13
Preuves	14
Admissibilité	14
Agrément initial pour les écoles internationales.....	15
Normes de l'unité d'enseignement	16
Norme 1 : Leadership, gouvernance et administration	16
Données probantes : Norme 1 – Leadership, gouvernance et administration.....	17
Norme 2 : Ressources et environnement	27
Données probantes : Norme 2 – Ressources et environnement.....	28
Norme 3 : Enseignement, apprentissage et scholarship	36
Données probantes : Norme 3 – Enseignement, apprentissage et scholarship	37
Normes du programme de formation	46
Norme 4 : Cadre du programme et programme d'études.....	46
Données probantes : Norme 4 – Cadre du programme et programme d'études	47
Norme 5 : Résultats du programme	56
Données probantes : Norme 5 – Résultats du programme	58
Norme 6 : Amélioration de la qualité du programme	62
Données probantes : Norme 6 - Amélioration de la qualité du programme.....	62
Références.....	66
Glossaire	67

Normes et cadre du programme d'agrément de l'ACESI pour les programmes de formation des infirmières praticiennes

Le programme d'agrément de l'ACESI pour les programmes de formation des infirmières praticiennes se caractérise comme suit :

- Il s'inspire de valeurs et de principes fondamentaux.
- Des dimensions de qualité fournissent des lignes directrices de qualité globales pour les normes d'agrément, leurs descripteurs et les éléments clés.
- Les normes sont divisées en deux catégories, l'une s'appliquant à l'école de sciences infirmières comme telle (appelée l'unité d'enseignement) et l'autre au programme de sciences infirmières (appelé le programme de formation).
- Une unité, dans le cadre d'un examen d'agrément, est un seul programme de formation des infirmières praticiennes, évalué selon les normes du programme de formation, et une seule unité d'enseignement offrant le programme, évaluée selon les normes de l'unité.
- Les unités d'enseignement et leurs programmes pour infirmières praticiennes qui subissent un examen d'agrément doivent procéder à une autoévaluation par rapport aux éléments clés des normes et fournir des données probantes pour démontrer leur respect des normes.
- Les paires évaluatrices font un examen sur place ou virtuel et recueillent des données probantes par l'entremise d'entrevues, de l'étude des documents et d'observations pour valider le rapport d'autoévaluation.
- Le Bureau de l'agrément des infirmières praticiennes de l'ACESI (BAA-IP) est l'organe décisionnel qui détermine le statut d'agrément et les modalités de l'unité d'enseignement et du programme de formation faisant l'objet d'un examen. Il fonctionne de façon indépendante et n'est pas lié au conseil d'administration de l'ACESI ni au Conseil de l'ACESI.

Valeurs essentielles

Les valeurs sous-tendant les programmes d'agrément de l'ACESI orientent le processus d'examen ainsi que toutes les parties qui participent à la mise en œuvre des programmes, y compris le conseil d'administration de l'ACESI, les évaluatrices, les membres des bureaux de l'agrément de l'ACESI, les comités consultatifs sur l'agrément et le personnel d'agrément de l'ACESI.

Tableau 1 : Valeurs des programmes d'agrément de l'ACESI

Respect	Faire preuve d'égard et de reconnaissance envers les autres.
Équité	Faire preuve d'ouverture d'esprit, d'impartialité, d'objectivité et d'équité.
Confidentialité	Protéger l'identité, les renseignements personnels et l'anonymat des personnes et des sources d'information.
Transparence	Énoncer clairement la structure, le processus et les étapes du programme et de l'examen d'agrément, ainsi que la prestation de renseignements pertinents en temps opportun.
Responsabilité	Assumer la responsabilité et l'obligation de rendre compte quant aux politiques, aux processus et aux procédures du programme d'agrément énoncés ci-dessous.
Intégrité	Faire preuve d'honnêteté et respecter les principes moraux et éthiques.

Principes directeurs

Les principes suivants étayent le programme d'agrément de l'ACESI pour les programmes de formation des infirmières praticiennes.

1. Le rôle de l'agrément est d'accroître la qualité des programmes de formation des infirmières praticiennes en favorisant une **amélioration continue de la qualité** et en fournissant une **assurance de la qualité**.
2. La qualité des programmes de formation des infirmières praticiennes correspond à **l'adéquation à l'objectif**.
3. Les attentes en matière de qualité des programmes de formation des infirmières praticiennes s'appliquent au **programme de formation** ainsi qu'à **l'unité d'enseignement** qui exécute le programme.
4. **L'obligation de rendre compte** est une dimension de la qualité de l'unité d'enseignement et un résultat du programme de formation des infirmières praticiennes.
5. La **pertinence** de l'unité d'enseignement et du programme de formation représente une dimension de qualité des programmes de formation des infirmières praticiennes.
6. L'uniformisation et l'interconnectivité des différentes composantes de l'unité d'enseignement et du programme de formation créent une **cohérence** qui s'avère une dimension de qualité des programmes de formation des infirmières praticiennes.

7. Comme la formation des professionnels de la santé doit faire preuve de souplesse, de créativité et d'innovation, la **spécificité** est une dimension de qualité qui favorise une particularité dans la façon dont les normes de l'unité d'enseignement et du programme de formation sont atteintes.
8. Le programme d'agrément utilise une perspective globale de la notion de scholarship.
9. Il concorde avec les attentes essentielles pour la formation à la maîtrise, comme énoncé dans la plus récente version du *Cadre national de l'ACESI sur la formation infirmière*.
10. Il se fonde sur les principes directeurs et les éléments essentiels de la formation des infirmières praticiennes au Canada, publiés dans le document de l'ACESI intitulé *La formation des infirmières et infirmiers praticiens du Canada : Cadre national de principes directeurs & éléments essentiels*.

Dimensions de qualité

De nombreuses discussions se sont tenues pour définir la qualité. L'adéquation à l'objectif est la définition de « qualité » la plus répandue lorsqu'il est question de l'agrément de programmes d'études supérieures (Council for Higher Education Accreditation, 2016). Par rapport à l'adéquation à l'objectif, les programmes de formation des infirmières praticiennes ont l'obligation de préparer adéquatement les infirmières praticiennes à intégrer une profession complexe, réglementée et évolutive dans plusieurs secteurs des soins de santé et différentes régions du pays. Les dimensions de qualité associées à l'adéquation à l'objectif des programmes de formation des infirmières praticiennes infirmières et leurs unités d'enseignement sont la pertinence, la cohérence, l'obligation de rendre compte et la spécificité. Ces dimensions de qualité sont définies ci-dessous.

- **Pertinence** : La structure, les processus et les composantes de l'unité d'enseignement et du programme de formation faisant l'objet d'un examen d'agrément sont pertinents, appropriés et adaptés aux besoins actuels et émergents de la société et de la profession. Les politiques, technologies et services sociaux et professionnels sont donc intégrés aux normes liées à la gouvernance, l'administration et l'exécution du programme. Les besoins sociaux et professionnels contemporains, incluant le besoin de préparer les diplômées au changement continu, sont intégrés aux normes du programme de formation.
- **Responsabilité** : L'unité d'enseignement assume la responsabilité de la qualité de ses programmes et est responsable dans toutes ses relations. Le programme de formation prépare les étudiantes à devenir des apprenantes tout au long de leur vie; elles devront assumer la responsabilité d'une pratique professionnelle sécuritaire, compétente, éthique et légale.

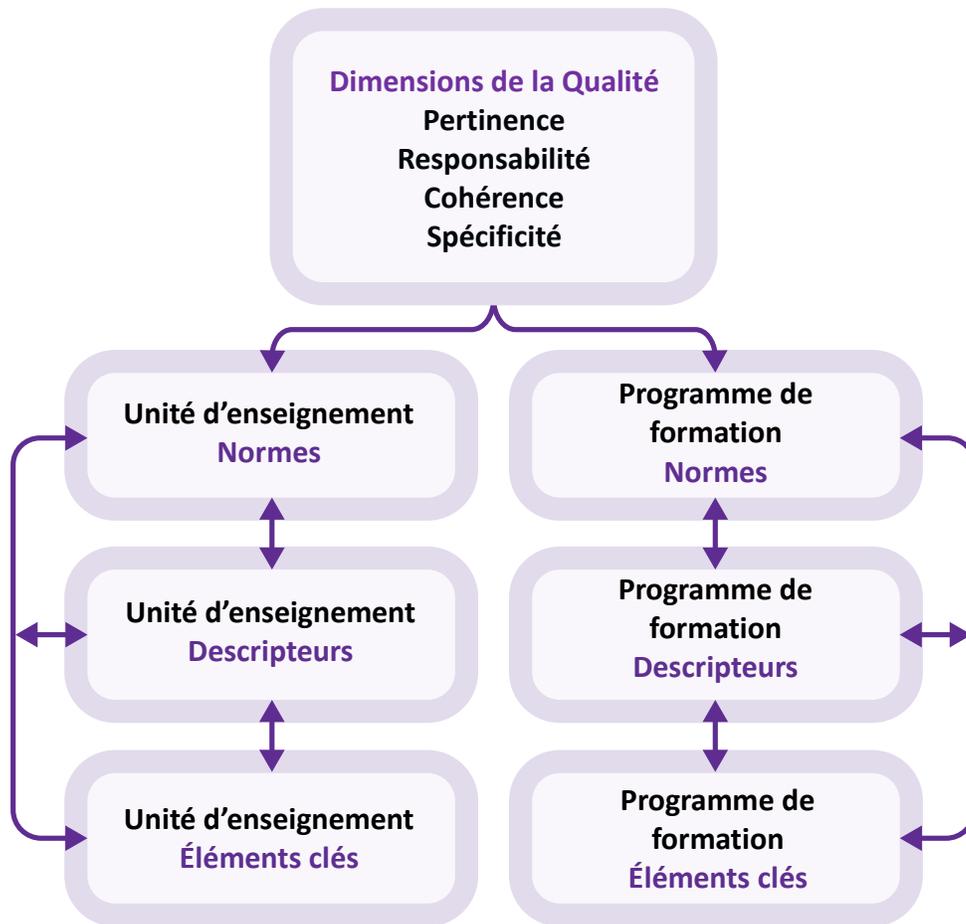
L'unité d'enseignement devra donc démontrer un engagement envers l'amélioration de la qualité par le biais d'une planification stratégique et des ressources humaines, ainsi que par l'appréciation et l'évaluation continues des processus, de l'enseignement et des services. Le programme de formation, quant à lui, devra promouvoir une pratique éthique, l'autoréglementation, l'apprentissage tout au long de la vie et un engagement

envers des soins collaboratifs, sécuritaires et axés sur la personne. Le programme d'études et les résultats devront d'ailleurs être soumis à un processus d'appréciation et d'évaluation continu.

- **Cohérence** : Il y a une interdépendance entre toutes les composantes de l'unité d'enseignement et du programme de formation qui contribue à l'atteinte des buts et des résultats définis. Cette interdépendance comprend l'harmonisation entre l'unité d'enseignement et le programme de formation. Par exemple le lien entre les besoins en matière d'enseignement et de ressources documentaires d'un programme donné. Il comprend aussi l'interdépendance au sein même du programme de formation qui touche des aspects tels que la vision, la mission, les buts, les activités d'apprentissage et les résultats.
- **Spécificité** : Bien que la structure, les processus et les composantes d'une unité d'enseignement et d'un programme de formation doivent satisfaire les normes, la façon dont ceci se concrétise peut incarner un caractère distinctif ou unique qui permet l'innovation tout en reflétant un contexte bien particulier.

Comme les programmes de formation se doivent d'être en constante évolution, l'innovation des programmes de formation en sciences infirmières est importante pour la profession (Council for Higher Education Accreditation, 2016). De plus, le contexte des écoles de sciences infirmières varie considérablement à travers le pays, et différentes approches peuvent être privilégiées pour satisfaire les attentes de qualité spécifiques aux normes. L'innovation est encouragée au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes, qui devraient aussi établir des façons de se conformer aux normes qui sont harmonisées avec leur contexte.

Schéma 1 : Structure du programme d'agrément



Unité d'agrément

L'unité, lorsqu'il est question d'un examen d'agrément et du statut d'agrément qui en découle, est un programme de formation exécuté par une unité d'enseignement. Les établissements d'enseignement canadiens peuvent offrir plus d'un programme de formation des infirmières praticiennes, y compris, par exemple, un programme menant à un diplôme d'études supérieures pour celles qui ont terminé un programme de maîtrise en sciences infirmières et un programme de formation des infirmières praticiennes pour les infirmières autorisées qui ont terminé un nombre déterminé d'années en pratique infirmière. Comme la qualité des programmes de formation peut différer, chacun d'eux est évalué par rapport aux normes du programme de formation.

L'exécution de certains programmes de formation au Canada peut être tributaire d'une collaboration entre plusieurs établissements d'enseignement. Il peut également y avoir une divergence dans la qualité des diverses unités d'enseignement offrant un programme de collaboration particulier. Chaque établissement d'enseignement impliqué dans un tel

programme est donc évalué de façon indépendante par rapport aux normes de l'unité d'enseignement.

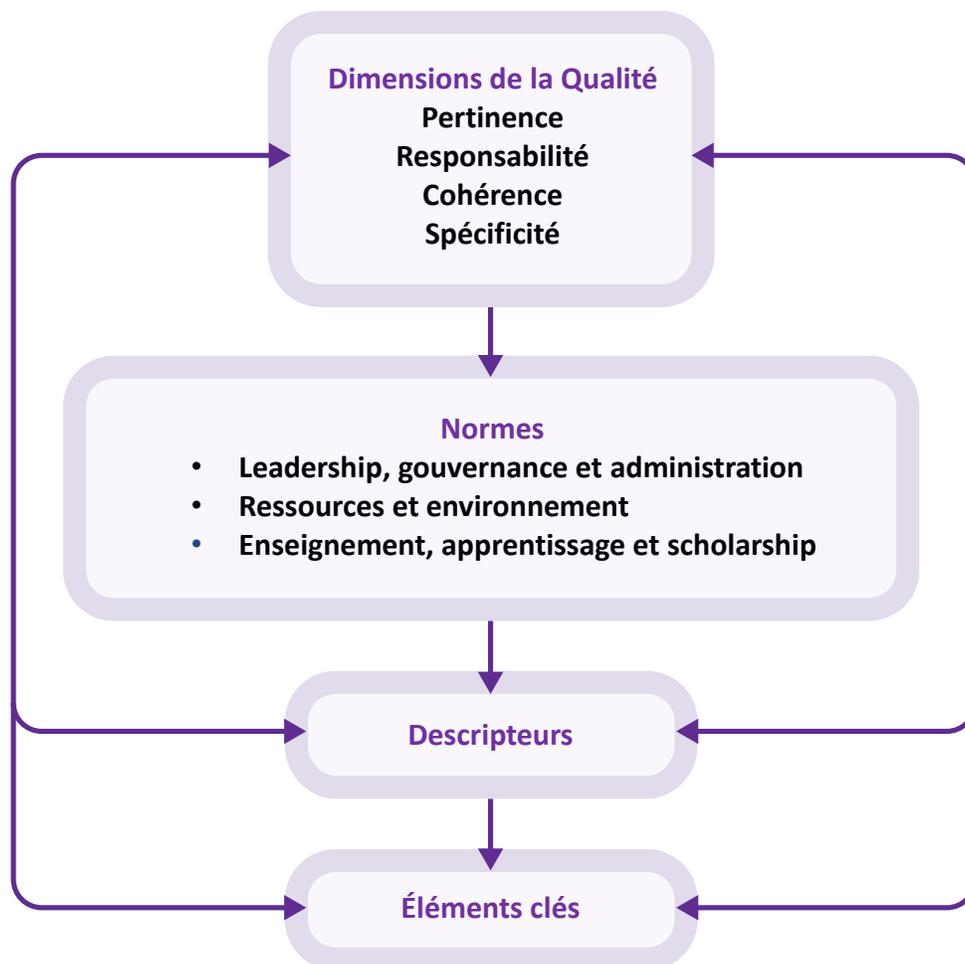
Normes de l'unité d'enseignement

L'unité d'enseignement est le corps professoral, l'école ou le département d'un établissement d'enseignement postsecondaire qui offre un programme de formation des infirmières praticiennes, soit seul ou en collaboration avec des unités d'enseignement d'autres établissements. Elle comprend le leadership, les structures organisationnelles et administratives, les politiques, les processus, le corps professoral, les ressources et l'environnement du programme de formation faisant l'objet d'un examen d'agrément.

Les normes de l'unité d'enseignement sont les suivantes :

1. Leadership, gouvernance et administration
2. Ressources et environnement
3. Enseignement, apprentissage et scholarship

Schéma 2 : Normes de l'unité



Critères de l'unité d'enseignement

Les critères suivants définissent une unité d'enseignement :

- Un corps professoral, une école ou un département exécute partiellement ou complètement un programme de formation des infirmières praticiennes.
- Un corps professoral, une école ou un département est affilié à un établissement d'enseignement postsecondaire autorisé à offrir un programme de formation des infirmières praticiennes.
- Si un corps professoral, une école ou un département offre de façon indépendante un programme de formation des infirmières praticiennes faisant l'objet d'un examen d'agrément, l'établissement d'enseignement postsecondaire dont il fait partie doit être autorisé à conférer des diplômes de maîtrise dans son territoire; s'il fait partie d'un partenariat de collaboration, au moins un autre établissement avec lequel il collabore doit être un établissement d'enseignement autorisé à conférer des diplômes de maîtrise dans son territoire.

Un **emplacement** est un endroit où des cours sont donnés ou des laboratoires ont lieu. Une unité d'enseignement peut exécuter un programme de formation des infirmières praticiennes dans plusieurs **emplacements**. Bien qu'aucun emplacement ne soit isolé aux fins d'un examen d'agrément, chaque emplacement d'une unité d'enseignement est visité virtuellement ou en personne par les paires évaluatrices dans le cadre d'un examen afin d'assurer l'uniformité de la qualité du programme de formation. Dans le cas où un modèle réparti est utilisé pour l'exécution du programme, les membres du Bureau de de l'agrément des infirmières praticiennes de l'ACESI (BAA-IP) doivent lire les renseignements fournis et prendre une décision par rapport aux emplacements à visiter.

Programme de formation des infirmières praticiennes

Un programme de formation des infirmières praticiennes prépare les étudiantes pour une carrière d'infirmière praticienne. Les infirmières praticiennes sont des « infirmières autorisées qui ont reçu une formation et de l'expérience supplémentaire et qui possèdent les compétences nécessaires leur permettant de poser des diagnostics, ordonner des tests de diagnostic et à interpréter leurs résultats, prescrire des médicaments et d'autres traitements et accomplir certains actes médicaux dans le cadre du champ d'exercice prévu par la loi, et ce, de manière autonome » (Initiative canadienne sur les infirmières et infirmiers praticiens, 2006, p. iii). Le rôle d'infirmière praticienne est un rôle infirmier avancé (ACESI, 2015, p. 19).

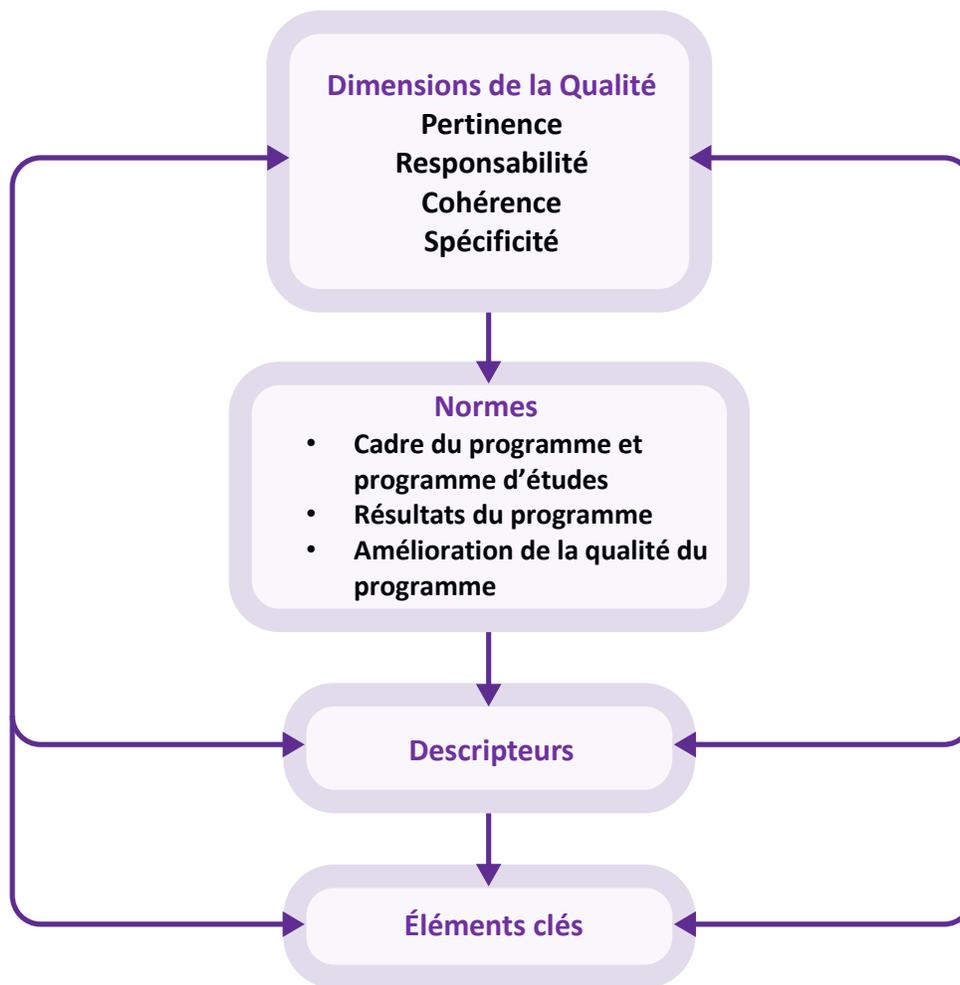
Le programme de formation des infirmières praticiennes procure aux étudiantes des occasions d'apprentissage permettant l'acquisition des connaissances, des compétences et des aptitudes dont elles auront besoin pour amorcer leur pratique comme infirmière praticienne. Il doit également développer les connaissances théoriques, interpersonnelles et de leadership ainsi que les compétences nécessaires aux diplômées pour évoluer et avancer dans leur profession. De plus, il s'appuie sur la base académique des études de baccalauréat et de la pratique clinique en sciences infirmières. Le programme de formation doit également perfectionner les aptitudes

de pensée générique, analytique, critique et de réflexion attendues des diplômées des programmes de maîtrise dans toutes les disciplines. Les programmes de formation des infirmières praticiennes doivent comprendre les compétences de base requises par l'organisme de réglementation du territoire en question.

Les normes du programme de formation sont les suivantes :

1. Cadre du programme et programme d'études
2. Résultats du programme
3. Amélioration de la qualité du programme

Schéma 3 : Normes du programme



Critères du programme de formation des infirmières praticiennes

Un programme de formation des infirmières praticiennes désigne tout programme de formation canadien de niveau maîtrise ou post-maîtrise qui permet à ses diplômées de passer un examen d'autorisation afin de pratiquer à titre d'infirmière praticienne dans une province ou un territoire donné. Un tel programme favorise également le développement de résultats d'apprentissage au

niveau de la maîtrise en matière de recherche, de pratique, de communications et de collaboration, d'autonomie professionnelle et de leadership.

Les programmes de formation des infirmières praticiennes sont définis par les critères suivants :

- Un ensemble de conditions d'admission précises
- Un seul et unique grade, diplôme ou certification universitaire de niveau maîtrise ou post-maîtrise octroyé aux étudiantes
- Un seul établissement conférant des diplômes universitaires
- Un profil d'étude à l'intérieur d'un programme d'études unique
- Une séquence unique de cours définis avec des descriptions de cours uniques et des options précisées visant à atteindre un ensemble unique et précis de résultats de programme de niveau maîtrise et post-maîtrise

Un **volet** d'un programme de formation des infirmières praticiennes désigne une cohorte d'étudiantes suivant une variation mineure du programme. C'est la même chose qu'une « filière ». Un volet partage le diplôme universitaire unique, les cours et leur description, ainsi que les critères d'admission. En général, la séquence des cours est partagée, mais elle peut tout de même varier. Certains cours non liés aux sciences infirmières peuvent avoir été suivis ailleurs avant l'admission. Un volet de programme n'est pas sujet à un examen d'agrément séparé, mais est plutôt compris dans l'examen du programme en question.

Programme de formation collaboratif en sciences infirmières

Un programme de formation collaboratif désigne un programme pour les infirmières praticiennes offert grâce à un partenariat entre établissements postsecondaires dans lequel un ou plusieurs établissements partenaires décernent des diplômes de maîtrise et qui ont chacun signé une entente de collaboration comportant des dates d'examen précises. L'établissement conférant des diplômes de maîtrise décerne le diplôme post-maîtrise ou la maîtrise à toutes les diplômées du programme de collaboration des établissements qui ne sont pas autorisés à conférer des diplômes de maîtrise dans leurs territoires.

L'entente écrite entre les établissements doit clairement décrire le modèle d'exécution de programme ainsi que les rôles et responsabilités de chacun des partenaires. Les membres du corps professoral et les administratrices d'unité impliqués dans un programme de collaboration doivent coopérer au développement et à la mise en œuvre d'un programme efficace pour atteindre les résultats de programme déterminés d'un commun accord.

L'agrément de l'unité d'enseignement et du programme de sciences infirmières

Afin qu'un programme pour les infirmières praticiennes puisse obtenir l'agrément, l'examen doit toucher l'unité d'enseignement responsable de l'exécution du programme ainsi que les programmes de formation en sciences infirmières. L'unité d'enseignement et les programmes de formation sont évalués selon un ensemble distinct de normes prédéterminées et reçoivent chacun une décision concernant l'agrément.

Les deux ensembles de normes étant essentiels à la qualité du programme, ils doivent donc être agréés pour que le programme de formation des infirmières praticiennes le soit également. S'il y a une différence de durée des périodes d'agrément respectivement accordées à l'unité et au programme, la période la plus courte prévaut. De même, si un ensemble reçoit un statut d'agrément probatoire, ce même statut s'appliquera à l'autre ensemble. Par conséquent, bien que le Bureau de l'agrément des infirmières praticiennes de l'ACESI prenne une décision distincte concernant l'agrément de l'unité d'enseignement et du programme de formation, un seul statut d'agrément est publié pour le programme et l'unité d'enseignement qui en assure l'exécution. Comme il est mentionné plus haut, le statut le plus faible prévaut s'il y a une différence entre l'agrément de l'unité d'enseignement et celle du programme de formation.

Normes, descripteurs, éléments clés

Les quatre dimensions de qualité, soit la pertinence, l'obligation de rendre compte, la cohérence et la spécificité, servent de balises pour les attentes en matière de qualité des normes pour l'unité d'enseignement et pour le programme de formation. Chaque norme est dotée d'un descripteur et d'éléments clés.

- Les **normes** sont énoncées en termes larges.
- Les **descripteurs** fournissent des énoncés supplémentaires et plus d'information pour davantage définir les normes.
- Les **éléments clés** sont les indicateurs qualitatifs et quantitatifs des descripteurs qui servent à déterminer si la norme est respectée.

Preuves

L'unité d'enseignement fournit des données probantes, par l'entremise d'un rapport d'autoévaluation, afin de démontrer que chaque élément de chaque norme est atteint. Aussi, les paires évaluatrices recueillent des données supplémentaires pour les éléments clés par le biais d'entrevues et d'observations lors d'une visite sur place ou virtuelle. Ces données probantes proviennent notamment de la documentation, des informations générées lors d'entrevues et des observations des évaluatrices. Le type de donnée probante requis pour chaque élément clé est précisé. Ces données probantes se détaillent en plusieurs catégories :

- **Documentation**
 - Les renseignements que l'école doit fournir sur le formulaire de demande pour l'examen d'agrément.
 - Les informations sur les divers éléments clés que l'école fournit par le biais du rapport d'autoévaluation.
 - Les documents essentiels que l'école doit soumettre avec le rapport d'autoévaluation.
 - Les documents à l'appui ou supplémentaires que l'école pourrait soumettre avec le rapport d'autoévaluation.
 - Les documents offerts par l'école aux évaluatrices sur place ou de façon virtuelle.
- **Entrevues menées par les évaluatrices (sur place ou virtuelles)**
 - Leadership (de l'unité et de l'établissement)
 - Personnel administratif
 - Comités liés au programme d'études et à l'évaluation du programme
 - Corps professoral
 - Préceptrices
 - Étudiantes
 - Employeurs/représentants de services de placement
 - Nouvelles diplômées
- **Observations des évaluatrices (sur place ou virtuelles)**
 - Enseignement en salle de cours
 - Enseignement par la simulation
 - Stages en milieu clinique
 - Bibliothèque, ressources numériques, cours en ligne, enseignement et ressources d'apprentissage
 - Installations et autres ressources

Admissibilité

L'admissibilité d'un programme de formation des infirmières praticiennes à un examen d'agrément de l'ACESI repose sur le diplôme de niveau maîtrise ou post-maîtrise accordé par un établissement conférant des diplômes universitaires formellement reconnu comme tel par les autorités gouvernementales appropriées dans le territoire concerné.

Dans le cas des programmes de collaboration au Canada, habituellement toutes les unités d'enseignement prennent part à l'examen d'agrément. Étant donné la diversité des modèles, il existe cependant une certaine flexibilité lorsque vient le temps de déterminer quelles unités doivent participer, et ce afin de concilier plusieurs types de situations.

Agrément initial pour les écoles internationales

Le programme d'agrément international de l'ACESI offre un examen d'agrément pour les programmes existants qui ont produit des diplômées. Cependant, un programme de formation des infirmières praticiennes international qui a été accepté pour un premier examen d'agrément de l'ACESI est soumis à un processus d'**examen préagrément** qui comprend une autoévaluation et une visite sur place par des paires évaluatrices. Les évaluatrices fournissent à l'école un rapport formateur pour aider le corps professoral à se préparer pour l'**examen sommatif d'agrément**. Cependant, aucune décision d'agrément n'est prise avant la fin de cet examen.

Tableau 2 : Normes d'agrément

Pertinence	Responsabilité/obligation de rendre compte	Cohérence	Spécificité
Unité d'enseignement		Programme de formation	
Leadership, gouvernance et administration Ressources et environnement Enseignement, apprentissage et scholarship		Cadre du programme et programme d'études Résultats du programme Amélioration de la qualité du programme	

Normes de l'unité d'enseignement

Norme 1 : Leadership, gouvernance et administration

Norme 1 :	Leadership, gouvernance et administration
ÉNONCÉ DE LA NORME	L'atteinte des résultats du programme de formation est favorisée par le leadership, la gouvernance et l'administration de l'unité d'enseignement.
Descripteur	L'unité d'enseignement s'engage à une amélioration continue de la qualité et à l'obligation de rendre compte, en plus de s'assurer de l'atteinte de la mission, des buts et des résultats du programme de formation. Elle se fie à des processus opérationnels qui comprennent des partenariats en lien avec le programme de formation et sont pertinents du point de vue socioculturel.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Le corps professoral effectue systématiquement de la planification stratégique pour l'unité et ses programmes de formation.2. Le plan stratégique reflète les tendances sociétales, culturelles, universitaires, de la pratique, et il facilite l'accomplissement des buts et des objectifs du programme de formation des infirmières praticiennes tout en étant en symbiose avec les buts et la mission de l'école.3. La prise de décisions par la direction de l'unité d'enseignement repose sur un processus de gouvernance partagée et de consultation qui implique le corps professoral, le personnel et les étudiantes.4. La direction de l'unité d'enseignement favorise les réalisations du corps professoral, du personnel et des étudiantes au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes, se porte à leur défense et les met de l'avant.5. La principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement est redevable des décisions prises en matière de ressources humaines, de finances et de politiques.6. La principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement possède l'expérience et les titres de compétence pour exercer du leadership en enseignement.7. Des structures organisationnelles, des politiques et des processus clairement définis et transparents facilitent le fonctionnement efficace des programmes de formation des infirmières praticiennes

Norme 1 :	Leadership, gouvernance et administration
	<p>8. Des politiques et processus clairement définis, appropriés et transparents facilitent le processus d'admission des étudiantes aux programmes de formation des infirmières praticiennes et soutiennent leur avancement.</p> <p>9. Des normes éthiques, juridiques et réglementaires du contexte sociopolitique sont reflétées dans les politiques, procédures et pratiques de l'unité d'enseignement.</p> <p>10. La sécurité, la confidentialité et la protection des données sont assurées par des politiques et procédures conformes aux lois et règlements en vigueur par égard aux communications papier, numériques et verbales.</p> <p>11. Les plaintes, griefs et appels des étudiantes sont traités de façon juste, conformément aux politiques, procédures et pratiques établies.</p> <p>12. Les plaintes, griefs et appels du corps professoral sont traités de façon juste, conformément aux politiques, procédures et pratiques établies.</p> <p>13. Les ententes écrites en matière de stages en milieu clinique sont à jour et définissent les attentes de toutes les parties.</p> <p>14. Des évaluations conjointes des stages en milieu clinique avec des organismes de service partenaires sont exécutées afin d'assurer la réciprocité au sein du partenariat.</p> <p>15. (Le cas échéant) Les partenariats de collaboration découlent d'une entente écrite qui indique le modèle d'exécution, les responsabilités de chacune des parties, un processus de prise de décisions partagé et les voies de communication.</p> <p>16. (Le cas échéant) L'unité d'enseignement respecte les conditions de l'entente de collaboration, agit respectueusement envers ses partenaires, entretient de bonnes communications avec eux et prend part aux évaluations de la collaboration.</p>

Données probantes : Norme 1 – Leadership, gouvernance et administration

Élément clé 1 : Leadership, gouvernance et administration

Le corps professoral effectue systématiquement de la planification stratégique pour l'unité et ses programmes de formation.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un résumé des processus de planification stratégique et d'examen ainsi qu'une explication de la contribution du corps professoral à ces processus devraient être fournis.
- Si l'un ou plusieurs des programmes sont offerts dans le cadre d'un partenariat de collaboration, il devrait y avoir un court aperçu des processus d'examen et de planification stratégique, ainsi que de la contribution du corps professoral de l'unité d'enseignement.

Documents à l'appui :

- L'autoévaluation soumise **peut** être accompagnée d'ordres du jour, de procès-verbaux ou d'autres documents qui démontrent de manière claire et précise la contribution du corps professoral au développement, à l'examen ou aux mises à jour du plan stratégique.
- Si l'un ou plusieurs des programmes faisant l'objet d'un examen sont des programmes de collaboration, l'autoévaluation soumise **peut** être accompagnée d'autres documents (p. ex., ordres du jour et comptes rendus de réunions) si ceux-ci démontrent de manière claire et précise la contribution du corps professoral à la planification stratégique.

Entrevues

- Des entrevues avec la principale responsable de l'unité et le corps professoral seront menées pour vérifier la façon dont le corps professoral des programmes de formation des infirmières praticiennes contribue au processus de planification stratégique de l'unité et, le cas échéant, du partenariat de collaboration.

Élément clé 2 : Leadership, gouvernance et administration

Le plan stratégique reflète les tendances sociétales, culturelles, universitaires, de la pratique, et il facilite l'accomplissement des buts et des objectifs du programme de formation des infirmières praticiennes tout en étant en symbiose avec les buts et la mission de l'école.

Documentation

Demande d'agrément :

- Les buts et la mission de l'école devraient être décrits dans la demande d'agrément.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un aperçu du plan stratégique pour l'unité d'enseignement devrait être soumis. Si l'un ou plusieurs des programmes faisant l'objet d'un examen sont offerts dans le cadre d'un partenariat de collaboration, un aperçu du plan stratégique pour la collaboration

- et le programme devrait aussi être soumis (p. ex., dates incluses au plan, priorités stratégiques).
- Un court énoncé devrait être fourni pour illustrer l'harmonisation du plan stratégique avec la mission et les buts de l'unité et du programme de formation des infirmières praticiennes.

Documents essentiels :

- Le plan stratégique de l'unité d'enseignement **devrait** être compris dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents essentiels.
- Si l'un ou plusieurs des programmes sont offerts dans le cadre d'un partenariat de collaboration, le plan stratégique de la collaboration **devrait** être compris à la section des documents essentiels du rapport d'autoévaluation.

Élément clé 3 : Leadership, gouvernance et administration

La prise de décisions par la direction de l'unité d'enseignement repose sur un processus de gouvernance partagée et de consultation qui implique le corps professoral, le personnel et les étudiantes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Une courte description de la gouvernance partagée et de la façon dont la consultation guide la prise de décisions en lien avec les programmes de formation des infirmières praticiennes faisant l'objet d'un examen devrait être fournie.

Entrevues

- Des entrevues avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, le corps professoral, le personnel et les étudiantes seront menées pour confirmer que la gouvernance est partagée et que la prise de décisions se fait en lien avec un processus de consultation.

Élément clé 4 : Leadership, gouvernance et administration

La direction de l'unité d'enseignement favorise les réalisations du corps professoral, du personnel et des étudiantes au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes, se porte à leur défense et les met de l'avant.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Une courte description de la façon dont la direction de l'unité met de l'avant et se porte à la défense des réalisations du corps professoral, du personnel et des étudiantes impliqués dans les programmes de formation des infirmières praticiennes faisant l'objet d'un examen.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, le corps professoral, le personnel et les étudiantes au programme pour confirmer que la direction favorise les réalisations du corps professoral, du personnel et des étudiantes, se porte à leur défense et les met de l'avant.

Élément clé 5 : Leadership, gouvernance et administration

La principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement est redevable des décisions prises en matière de ressources humaines, de finances et de politiques.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un court aperçu des responsabilités de la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement par rapport à la prise de décisions en matière de ressources humaines, de finances et de politiques.

Documents essentiels :

- Un organigramme définissant la structure de gouvernance et comprenant une description des postes de direction **devrait** être compris à la section des documents essentiels de l'autoévaluation.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement et la haute direction concernant les responsabilités de la direction dans la prise de décisions en matière de ressources humaines, de finances et de politiques.

Élément clé 6 : Leadership, gouvernance et administration

La principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement possède l'expérience et les titres de compétence pour exercer du leadership en enseignement.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Les titres de compétences de la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement devraient être indiqués.
- Une courte description de l'expérience de travail de la principale responsable des sciences infirmières/de la direction de l'unité d'enseignement en lien avec le leadership en enseignement devrait être fournie.

Documents essentiels :

- Un curriculum vitae de la principale responsable des sciences infirmières/de la direction de l'unité d'enseignement **devrait** être compris à la section des documents essentiels de l'autoévaluation pour illustrer que cette personne détient une maîtrise ou un doctorat, est infirmière autorisée, et possède l'expérience pour exercer du leadership en enseignement.

Élément clé 7 : Leadership, gouvernance et administration

Des structures organisationnelles, des politiques et des processus clairement définis et transparents facilitent le fonctionnement efficace des programmes de formation des infirmières praticiennes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un résumé de la structure et des principaux processus organisationnels des programmes de formation devrait être soumis.
- Une courte description de leur contribution au fonctionnement efficace des programmes de formation devrait également être soumise.

Documents à l'appui :

- Des documents **peuvent** être soumis avec l'autoévaluation à la section des documents à l'appui pour préciser la structure du comité, les politiques de l'unité et les procédures de gouvernance et ainsi démontrer que la gouvernance interne des programmes de formation de l'école de sciences infirmières est transparente.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, les administrateurs des programmes, le corps professoral, le personnel et les étudiantes afin de valider :
 - leur compréhension de la structure du comité d'organisation, des politiques de l'unité et des procédures de gouvernance;
 - l'étendue de la réalisation de ces éléments;
 - leur impact sur le fonctionnement efficace des programmes de formation.

Élément clé 8 : Leadership, gouvernance et administration

Des politiques et processus clairement définis, appropriés et transparents facilitent le processus d'admission des étudiantes aux programmes de formation des infirmières praticiennes et soutiennent leur avancement.

Documentation

Demande d'agrément :

- Les critères et processus gouvernant l'admission des étudiantes aux programmes faisant l'objet d'un examen et l'avancement des étudiantes devraient être décrits brièvement dans la demande d'agrément pour chacun des programmes faisant l'objet d'un examen.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un court aperçu des critères d'admission pour chacun des programmes de formation faisant l'objet d'un examen.
- Un court aperçu des processus d'admission pour chacun des programmes de formation faisant l'objet d'un examen.

Documents à l'appui :

- Des documents expliquant précisément les critères d'admissibilité des programmes de formation des infirmières praticiennes faisant l'objet d'un examen **peuvent** être soumis avec l'autoévaluation à la section des documents à l'appui.
- Des documents expliquant précisément le processus d'admission de un ou plusieurs programmes de formation des infirmières praticiennes faisant l'objet d'un examen **peuvent** être soumis avec l'autoévaluation à la section des documents à l'appui.

Élément clé 9 : Leadership, gouvernance et administration

Des normes éthiques, juridiques et réglementaires du contexte sociopolitique sont reflétées dans les politiques, procédures et pratiques de l'unité d'enseignement.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Une courte description devrait être incluse pour expliquer la façon dont les normes éthiques et juridiques, incluant les droits de la personne et les exigences en matière d'accommodements, sont reflétées dans les politiques, procédures et pratiques de l'unité.
- Une courte description des politiques et des processus assurant que la détermination réglementaire du champ d'exercice, incluant les compétences, les normes de pratique et le signalement d'erreurs, est comprise dans le programme de formation.

Sur place/de façon virtuelle :

- Des documents brossant un tableau des politiques, procédures et pratiques du programme qui démontrent les normes éthiques, juridiques ou réglementaires du contexte socioculturel **peuvent** être accessibles sur place ou de façon virtuelle.
- Des documents en lien avec le signalement des erreurs lors de stages en milieu clinique **devraient** être disponibles.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, le corps professoral, le personnel et les étudiantes au programme de formation pour examiner les politiques, procédures et pratiques du programme de manière à confirmer qu'elles sont conformes aux normes éthiques et juridiques régissant le corps professoral et le personnel.
- Des entrevues seront menées avec le corps professoral concernant l'intégration de normes réglementaires relatives à l'étendue du champ d'exercice et au signalement des erreurs.

Élément clé 10 : Leadership, gouvernance et administration

La sécurité, la confidentialité et la protection des données sont assurées par des politiques et procédures conformes aux lois et règlements en vigueur par égard aux communications papier, numériques et verbales.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Une description des politiques et procédures en matière de sécurité, de confidentialité et de la protection des renseignements personnels en lien avec le corps professoral, le personnel et les étudiantes au programme de formation des infirmières praticiennes faisant l'objet d'un examen devrait être fournie.

Documents à l'appui :

- Les politiques en matière de sécurité, de confidentialité et de la protection des renseignements personnels **peuvent** être incluses dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents à l'appui.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, le personnel et les étudiantes afin de répertorier les politiques et les processus en matière de sécurité, de confidentialité et de la protection des renseignements personnels et de déterminer jusqu'à quel point ceux-ci sont respectés. Une attention particulière sera apportée aux renseignements numériques.

Observation

- L'observation sur place ou virtuelle du milieu comprendra le recueil des informations affichées, publiées sous forme numérique ou visibles pour les autres afin de s'assurer qu'il n'y a pas de brèche sur le plan de la sécurité, la confidentialité et la protection des renseignements personnels.

Élément clé 11 : Leadership, gouvernance et administration

Les plaintes, griefs et appels des étudiantes sont traités de façon juste, conformément aux politiques, procédures et pratiques établies.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un bref résumé des politiques et processus concernant les plaintes, les griefs et les appels des étudiantes devrait être fourni.

Sur place/de façon virtuelle :

- Les documents formels traitant particulièrement des politiques concernant les plaintes, griefs et appels des étudiantes **devraient** être disponibles lors de l'examen d'agrément sur place ou virtuel.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, le corps professoral, le personnel et les étudiantes afin de confirmer la présence et assurer l'adhésion à des politiques concernant les plaintes, les griefs et les appels pour les étudiantes.

Élément clé 12 : Leadership, gouvernance et administration

Les plaintes, griefs et appels du corps professoral sont traités de façon juste, conformément aux politiques, procédures et pratiques établies.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un résumé des politiques et processus concernant les plaintes, les griefs et les appels du corps professoral devrait être fourni.

Sur place/de façon virtuelle :

- Les documents formels traitant particulièrement des politiques concernant les plaintes, griefs et appels du corps professoral **devraient** être disponibles lors de l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées sur place ou de façon virtuelle avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, le corps professoral, le personnel et les étudiantes afin de confirmer la présence et assurer l'adhésion à des politiques concernant les plaintes, les griefs et les appels pour les étudiantes et le corps professoral.

Élément clé 13 : Leadership, gouvernance et administration

Les ententes écrites en matière de stages en milieu clinique sont à jour et définissent les attentes de toutes les parties.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un aperçu des ententes gouvernant les stages en milieu clinique indiquant si elles comprennent des attentes pour chacune des parties ainsi que le processus de mise au point et de mise à jour.

Sur place/de façon virtuelle :

- Des ententes écrites **devraient** être fournies au moment de la visite d'agrément.

Élément clé 14 : Leadership, gouvernance et administration

Des évaluations conjointes des stages en milieu clinique avec des organismes de service partenaires sont exécutées afin d'assurer la réciprocité au sein du partenariat.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un aperçu de la façon dont les stages en milieu clinique sont évalués conjointement avec les organismes de service devrait être fourni.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, le corps professoral, le personnel des partenaires cliniques et les préceptrices pour déterminer la façon dont les stages en milieu clinique sont conjointement évalués.

Élément clé 15 : Leadership, gouvernance et administration

(Le cas échéant) Les partenariats de collaboration découlent d'une entente écrite qui indique le modèle d'exécution, les responsabilités de chacune des parties, un processus de prise de décisions partagé et les voies de communication.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Les établissements partenaires devraient être identifiés, ainsi que les types d'ententes écrites signées (c.-à-d. contrat, protocole d'entente), la date de révision de l'entente, les modèles d'exécution, les responsabilités des parties et les voies de communication.

Documents essentiels :

- Le protocole d'entente, l'entente écrite ou le contrat du partenariat de collaboration **devraient** être soumis avec l'autoévaluation à la section portant sur les documents essentiels. Cette entente devrait couvrir :
 - l'objectif visé par la collaboration;
 - le modèle d'exécution;
 - les responsabilités des divers partenaires;
 - le processus de prise de décisions collaboratif en lien avec le programme de formation;
 - les mécanismes de communication entre les partenaires en ce qui concerne la collaboration;
 - les délais et les mesures de résiliation et de renouvellement;
 - le processus de résolution des différends.

Élément clé 16 : Leadership, gouvernance et administration

(Le cas échéant) L'unité d'enseignement respecte les conditions de l'entente de collaboration, agit respectueusement envers ses partenaires, entretient de bonnes communications avec eux et prend part aux évaluations de la collaboration.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un court aperçu de la façon dont l'unité respecte les modalités de son partenariat avec d'autres établissements d'enseignement, comment elle maintient des bonnes voies de communication et comment elle participe aux évaluations de la collaboration.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, les administratrices de programmes, le corps professoral et les étudiantes pour confirmer que les modalités de l'entente sont respectées par l'unité et que des bonnes voies de communication sont maintenues.

Norme 2 : Ressources et environnement

Norme 2 :	Ressources et environnement
ÉNONCÉ DE LA NORME	Les ressources et l'environnement de l'unité d'enseignement favorisent l'exécution efficace de ses programmes de formation, les activités de scholarship du corps professoral et les services aux étudiantes.
Descripteur	Les ressources sont le financement, le matériel, les systèmes d'information et les services de soutien nécessaires pour accomplir la mission et les buts des programmes de formation. L'environnement comprend le contexte spatial et géographique des programmes ainsi que les milieux d'apprentissage de la pratique dans l'environnement externe. Les ressources et l'environnement cadrent avec les besoins connexes de l'unité d'enseignement et du programme de formation.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'unité d'enseignement dispose de ressources financières suffisantes pour accomplir la mission, les buts et les résultats des programmes de formation des infirmières praticiennes. 2. Un plan stratégique d'inscription d'étudiantes, tenant compte des ressources du corps professoral, régit l'admission aux programmes de formation des infirmières praticiennes. 3. Les ressources documentaires et les services bibliothécaires favorisent l'apprentissage et les activités de scholarship du corps professoral et des étudiantes. 4. Les services administratifs facilitent l'exécution efficace des programmes de formation des infirmières praticiennes et appuient de façon appropriée le corps professoral et les infirmières enseignantes en milieu clinique. 5. Le système de technologie de l'information et le soutien technique répondent aux besoins opérationnels et en apprentissage des programmes de formation des infirmières praticiennes. 6. Les politiques, procédures et détails des programmes sont clairement communiqués aux étudiantes. 7. Les services aux étudiantes offerts sont proportionnels aux besoins des infirmières praticiennes étudiantes. 8. L'équité, l'inclusion et le respect de la diversité se reflètent dans les valeurs, les politiques et les relations au sein de l'unité d'enseignement. 9. L'environnement socioculturel de l'unité crée des occasions qui favorisent le leadership et le professionnalisme chez les étudiantes.

Norme 2 :	Ressources et environnement
	<p>10. L'espace physique dont dispose l'unité d'enseignement, dont les salles de classe, les bureaux des membres du corps professoral, les laboratoires, et leur aménagement, favorise efficacement l'exécution des programmes de formation des infirmières praticiennes.</p> <p>11. Les milieux de stage pratique offrent des occasions d'apprentissage qui soutiennent les résultats des programmes de formation des infirmières praticiennes.</p> <p>12. Les milieux de stage pratique facilitent la collaboration intraprofessionnelle.</p> <p>13. Les milieux de stage pratique facilitent la collaboration interprofessionnelle et intersectorielle¹.</p>

Données probantes : Norme 2 – Ressources et environnement

Élément clé 1 : Ressources et environnement

L'unité d'enseignement dispose de ressources financières suffisantes pour accomplir la mission, les buts et les résultats des programmes de formation des infirmières praticiennes.

Documentation

Demande d'agrément :

- La mission et les buts des programmes de formation des infirmières praticiennes faisant l'objet d'un examen **devraient** être décrits dans la demande d'agrément.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un court aperçu des ressources financières des programmes de formation des infirmières praticiennes est présenté, de façon à démontrer qu'elles sont adéquates pour accomplir la mission et les buts du programme.

Sur place/de façon virtuelle :

- Un budget **peut** être fourni au moment de la visite d'agrément.

Entrevues

¹La collaboration intersectorielle désigne des mesures prises en collaboration avec des groupes sociaux travaillant dans des secteurs autres que celui des soins de santé sur les résultats ou les déterminants de la santé ou de l'équité en santé.

- Des entrevues seront menées avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement ainsi que les administratrices afin de confirmer que les ressources seront suffisantes pour assurer les programmes de formation des infirmières praticiennes faisant l'objet d'un examen pour les cinq prochaines années.

Élément clé 2 : Ressources et environnement

Un plan stratégique d'inscription d'étudiantes, tenant compte des ressources du corps professoral, régit l'admission des infirmières praticiennes étudiantes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un résumé de la planification en ce qui concerne les inscriptions d'étudiantes aux programmes de formation des infirmières praticiennes faisant l'objet d'un examen, en lien avec la planification au niveau des ressources humaines requises pour exécuter le programme.

Documents essentiels :

- Le modèle du plan en matière de ressources humaines et du plan d'inscriptions d'étudiantes **devrait** être inclus dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents essentiels.

Entrevues

- Des entrevues seront menées auprès de la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement ainsi qu'auprès des administratrices de programme et du personnel pour confirmer que les ressources humaines des programmes de formation des infirmières praticiennes faisant l'objet d'un examen seront suffisantes pour soutenir ces programmes pour les cinq prochaines années.

Élément clé 3 : Ressources et environnement

Les ressources documentaires et les services bibliothécaires favorisent l'apprentissage et les activités de scholarship du corps professoral et des étudiantes.

Documentation

Demande d'agrément :

- La description de la bibliothèque et de son fonds documentaire, les mécanismes de liaison (ou de collaboration) entre l'unité d'enseignement et une bibliothécaire professionnelle, et l'accès du corps professoral et des étudiantes à de l'information électronique font partie de la demande d'agrément.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un aperçu de l'accès dont bénéficient le corps professoral et les étudiantes au fonds documentaire de la bibliothèque devrait être offert (si l'examen concerne un ou plusieurs programmes de formation des infirmières praticiennes, le même aperçu peut être soumis pour chacun d'eux, le cas échéant).

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le personnel des technologies de l'information et de la bibliothèque, ainsi qu'avec les membres du corps professoral et les étudiantes, afin de valider la présence des ressources nécessaires pour appuyer l'apprentissage et les activités de scholarship des étudiantes et du corps professoral.

Observation

- Les évaluatrices réaliseront des observations virtuelles ou en personne de la bibliothèque et des ressources en technologies de l'information.

Élément clé 4 : Ressources et environnement

Les services administratifs facilitent l'exécution efficace des programmes de formation des infirmières praticiennes et appuient de façon appropriée le corps professoral, les enseignantes cliniques et les infirmières enseignantes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un résumé des services administratifs est offert dans la demande.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, ainsi que les administratrices, le corps professoral et les préceptrices des programmes de formation des infirmières praticiennes faisant l'objet d'un examen pour confirmer la présence d'un soutien adéquat par le personnel et les systèmes administratifs au sein de l'unité et de l'établissement.

Élément clé 5 : Ressources et environnement

Le système de technologie de l'information et le soutien technique répondent aux besoins opérationnels et en apprentissage des programmes de formation des infirmières praticiennes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un résumé du système de technologie de l'information décrit dans la demande d'agrément devrait être fourni.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les administratrices du programme, le corps professoral, le personnel et les étudiantes afin de confirmer que le système de gestion de l'information et l'infrastructure technologique sont efficaces et appuient l'exécution des programmes de formation des infirmières praticiennes.

Observation

- Les évaluatrices se livreront à une observation directe du matériel de laboratoire ou de simulation, ainsi que du laboratoire à la disposition des programmes de formation des infirmières praticiennes, de façon à vérifier que le tout est à jour et bien entretenu, en plus d'être adapté aux objectifs d'apprentissage énoncés.

Élément clé 6 : Ressources et environnement

Les politiques, procédures et détails des programmes sont clairement communiqués aux étudiantes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un court aperçu des politiques et procédures en lien avec l'admission au programme, l'avancement des étudiantes au sein du programme, l'achèvement du programme, l'obtention du diplôme et des informations sur le programme d'études communiquées aux étudiantes et des méthodes et mécanismes utilisés pour le faire est fourni. Des liens électroniques peuvent être fournis relativement aux documents numériques disponibles pour les étudiantes.

Sur place/de façon virtuelle :

- Les détails des informations sur les politiques, les procédures et le programme communiquées aux étudiantes **peuvent** être disponibles sur place ou de façon virtuelle lors de l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les étudiantes pour vérifier la façon dont sont communiquées les informations sur les politiques, procédures et programmes relatives à ce qui suit :
 - les admissions;
 - l'avancement au sein du programme;
 - l'achèvement du programme;
 - l'obtention du diplôme;
 - le programme d'études.

Élément clé 7 : Ressources et environnement

Les services aux étudiantes offerts sont proportionnels aux besoins des infirmières praticiennes étudiantes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un résumé des services aux étudiantes décrits dans la demande d'agrément devrait être fourni.

Documents à l'appui :

- Les programmes d'orientation conçus pour les étudiantes avant le début du programme d'études formel **peuvent** être inclus dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents à l'appui.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les membres du corps professoral, le personnel et les étudiantes au programme afin de valider que les infirmières praticiennes étudiantes ont accès aux services en matière :
 - de soutien financier;
 - de services de santé;
 - de services de counseling;
 - de conseils en matière d'apprentissage;
 - d'accommodements.

Élément clé 8 : Ressources et environnement

L'équité, l'inclusion et le respect de la diversité se reflètent dans les valeurs, les politiques et les relations au sein de l'unité d'enseignement.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Une évaluation sommaire du respect de la diversité au sein de l'unité devrait être soumise. Des documents ou politiques énonçant ou reflétant clairement les valeurs par rapport à l'équité et l'inclusivité (p. ex., dans les politiques et processus d'admission), aux accommodements pour apprenantes, à l'intégration des étudiantes autochtones et à l'embauche et l'intégration des membres du corps professoral et du personnel devraient être inventoriés.

Documents à l'appui :

- Des documents sur les politiques, les processus, les lignes directrices et les procès-verbaux de réunions énonçant clairement et précisément ou reflétant les valeurs par rapport à l'équité, l'inclusion et la diversité **peuvent** être inclus dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents à l'appui. Ces documents pourraient inclure les politiques d'admission, les politiques d'accommodement, les politiques et processus concernant l'intégration et le soutien des étudiantes autochtones et les politiques d'embauche.

Sur place/de façon virtuelle :

- Des politiques, processus, lignes directrices et procès-verbaux de réunions illustrant clairement la présence d'équité, d'inclusion et de respect de la diversité **peuvent** être disponibles sur place ou de façon virtuelle.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, le personnel et les étudiantes afin de valider la présence d'un climat d'inclusion et de respect de la diversité au sein de l'unité d'enseignement.

Élément clé 9 : Ressources et environnement

L'environnement socioculturel de l'unité crée des occasions qui favorisent le leadership et le professionnalisme chez les étudiantes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- De brefs exemples devraient être fournis dans le rapport d'autoévaluation pour illustrer comment le leadership et le professionnalisme parmi les infirmières praticiennes étudiantes sont encouragés par l'unité d'enseignement.

Documents à l'appui :

- Des documents démontrant la promotion du leadership et du professionnalisme chez les étudiantes **peuvent** être compris à la section portant sur les documents à l'appui du rapport d'autoévaluation. Ces documents pourraient concerner le mandat du gouvernement étudiant, la participation d'étudiantes aux comités du programme ou de l'unité, des forums d'échanges pour étudiantes, un code de déontologie professionnelle pour les étudiantes, la participation d'étudiantes à des organismes professionnels externes et le leadership au sein des comités.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les étudiantes et les membres du corps professoral afin de déterminer de quelle façon l'unité encourage le leadership et le professionnalisme.

Élément clé 10 : Ressources et environnement

L'espace physique dont dispose l'unité d'enseignement, dont les salles de classe, les bureaux des membres du corps professoral, les laboratoires, et leur aménagement, favorise efficacement l'exécution des programmes de formation des infirmières praticiennes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Une courte description de l'espace physique et virtuel utilisé par les programmes de formation des infirmières praticiennes ainsi qu'une appréciation de son efficacité à promouvoir les buts du programme sont fournies.

Observation

- Une visite de l'espace physique et virtuel disponible à l'unité d'enseignement en ce qui concerne :
 - la qualité des locaux pour l'atteinte des objectifs d'apprentissage et la convenance de ces locaux pour les activités d'apprentissage des programmes de formation des infirmières praticiennes;
 - la taille du corps professoral et de la population étudiante;
 - la facilité d'accès aux locaux;
 - les aménagements physiques pour les personnes handicapées;
 - des espaces virtuels pour les interactions entre les étudiantes (p. ex., clavardage, vidéoconférence, etc.), si certaines parties des programmes sont offertes en ligne.

Élément clé 11 : Ressources et environnement

Les milieux de stage pratique offrent des occasions d'apprentissage qui soutiennent les résultats des programmes de formation des infirmières praticiennes.

Documentation

Demande d'agrément :

- Des documents décrivant les milieux de stage clinique sont inclus avec la demande d'agrément.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un aperçu général de l'adéquation des milieux de stage par rapport aux résultats attendus par le programme **devrait** être compris dans le rapport d'agrément.

Documents essentiels :

- Un modèle (voir la section modèles dans le manuel du programme d'agrément de l'ACESI pour les programmes de formation des infirmières praticiennes) **devrait** être fourni qui indique :
 - les résultats d'apprentissage attendus du programme;
 - les milieux de stage clinique, regroupés en catégorie de service (p. ex., soins de santé primaires, soins actifs, soins de longue durée, soins communautaires, etc.) pour chaque cours clinique/pratique;
 - la durée des stages et le type d'occasions d'apprentissage offertes par chacun des milieux de stage.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec des étudiantes, des préceptrices et des diplômées des programmes de formation des infirmières praticiennes afin de confirmer que les milieux de stage sont favorables à l'atteinte des résultats du programme.

Élément clé 12 : Ressources et environnement

Les milieux de stage pratique facilitent la collaboration intraprofessionnelle.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un résumé et quelques exemples sont fournis afin d'illustrer l'intégration de la collaboration intraprofessionnelle aux milieux de stage pratique.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec des étudiantes et des préceptrices des programmes de formation des infirmières praticiennes afin de déterminer de quelle façon la collaboration intraprofessionnelle est intégrée aux stages.

Élément clé 13 : Ressources et environnement

Les milieux de stage pratique facilitent la collaboration interprofessionnelle et intersectorielle.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un résumé et quelques exemples sont fournis afin d'illustrer l'intégration de la collaboration interprofessionnelle² et intersectorielle aux stages en milieu pratique.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec des étudiantes et des préceptrices des programmes de formation des infirmières praticiennes afin de déterminer de quelle façon la collaboration interprofessionnelle est intégrée aux stages.

² La collaboration interprofessionnelle fait référence aux occasions, au cours d'un stage en milieu clinique, de collaborer avec un ou plusieurs étudiants ou professionnels dans un domaine de la santé autre que les soins infirmiers, pour offrir des soins d'équipe et centrés sur la personne.

Norme 3 : Enseignement, apprentissage et scholarship

Norme 3 :	Enseignement, apprentissage et scholarship
ÉNONCÉ DE LA NORME	Des enseignantes qualifiées favorisent l'excellence des étudiantes dans l'atteinte des résultats d'apprentissage ainsi que les activités de scholarship en sciences infirmières.
Descripteur	Le corps professoral, les enseignantes et les préceptrices détiennent les compétences, l'expertise et l'expérience pour faciliter un apprentissage optimal, et le corps professoral fait progresser le savoir infirmier par les activités de scholarship.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes s'appuient sur des approches pédagogiques éclairées par des données probantes qui favorisent l'excellence des étudiantes dans l'atteinte des résultats d'apprentissage. 2. Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes détiennent les titres de compétence et l'expérience professionnelle requis dans leur domaine d'enseignement. 3. Les professeures contractuelles qui enseignent au sein de programmes de formation des infirmières praticiennes ont les compétences universitaires, professionnelles et expérientielles requises dans les domaines où elles enseignent. 4. Il y a un nombre suffisant de membres réguliers du corps professoral et de personnel enseignant contractuel pour assurer la mission, les buts et les résultats attendus des programmes de formation des infirmières praticiennes. 5. Le personnel enseignant contractuel qui enseigne au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes est bien dirigé, encadré et évalué. 6. Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes intègrent la philosophie du programme. 7. Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes respectent l'intégrité du programme d'études. 8. Les préceptrices des infirmières praticiennes étudiantes ont les titres de compétences et les qualifications professionnelles et expérientielles requises dans le milieu clinique où elles enseignent.

Norme 3 :	Enseignement, apprentissage et scholarship
	<p>9. Les préceptrices des infirmières praticiennes étudiantes sont bien dirigées, encadrées et suivies par le corps professoral de l'unité.</p> <p>10. Les membres réguliers du corps professoral et le personnel enseignant contractuel évaluent efficacement³ et de façon constructive la performance des étudiantes dans les cours théoriques et cliniques.</p> <p>11. Les préceptrices apprécient efficacement et de façon constructive la performance des étudiantes dans les cours cliniques et lors de séances pratiques.</p> <p>12. L'infrastructure de l'établissement et l'attribution des charges de travail facilitent la réalisation et le maintien des activités de scholarship chez le corps professoral.</p> <p>13. Les activités de scholarship du corps professoral sont intégrées aux activités éducatives du programme de formation des infirmières praticiennes.</p> <p>14. Un climat favorisant le scholarship dans les programmes de formation des infirmières praticiennes intensifie les activités de scholarship du corps professoral et l'utilisation de données probantes par les étudiantes.</p> <p>15. Le corps professoral soutient le scholarship en sciences infirmières par le biais de la découverte, de l'enseignement, de l'intégration et de l'application.</p>

Données probantes : Norme 3 – Enseignement, apprentissage et scholarship

Élément clé 1 : Enseignement, apprentissage et scholarship

Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes s'appuient sur des approches pédagogiques éclairées par des données probantes qui favorisent l'excellence des étudiantes dans l'atteinte des résultats d'apprentissage.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

³Évaluer fait référence aux interprétations de la valeur ou du degré d'apprentissage des étudiantes, qui a eu lieu selon un processus d'évaluation.

- Un résumé de certaines approches pédagogiques utilisées par le corps professoral pour favoriser l'excellence dans l'atteinte des résultats d'apprentissage par les étudiantes.

Sur place/de façon virtuelle :

- Des plans de cours démontrant les approches pédagogiques devraient être fournis.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral afin de déterminer les approches pédagogiques utilisées.

Observation

- Si possible, les évaluatrices observeront une partie des cours théoriques enseignés.

Élément clé 2 : Enseignement, apprentissage et scholarship

Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes détiennent les titres de compétence et l'expérience professionnelle requis dans leur domaine d'enseignement.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un résumé du nombre de membres du corps professoral qui enseignent dans les programmes de formation des infirmières praticiennes, leur statut (p. ex., temps plein, temps partiel, contractuel) et leurs qualifications.

Documents essentiels :

- Un modèle rempli énumérant les membres réguliers du corps professoral et le personnel enseignant contractuel qui enseignent au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes, avec leurs titres de compétences et qualifications professionnelles ainsi que les cours enseignés **devrait** être soumis avec l'autoévaluation en tant que document essentiel indiquant :
 - que tous les membres réguliers du corps professoral sont titulaires d'une maîtrise;
 - qu'un certain nombre de ces membres sont titulaires d'un doctorat;
 - que tous les membres du corps professoral possèdent les compétences nécessaires dans leurs domaines particuliers d'enseignement.

Élément clé 3 : Enseignement, apprentissage et scholarship

Les personnes enseignantes contractuelles qui enseignent au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes ont les titres de compétences et les qualifications professionnelles et expérientielles requises dans les domaines où elles enseignent.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un résumé est fourni indiquant le nombre de personnes enseignantes contractuelles qui enseignent au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes, ainsi que leurs titres de compétences et leurs qualifications expérientielles en lien avec la matière qu'elles enseignent.

Documents essentiels :

- Le modèle rempli pour l'élément clé 1, qui indique les membres du corps professoral réguliers et contractuels enseignant dans les programmes, les détails de leurs titres de compétences et qualifications professionnelles ainsi que les cours que ces membres enseignent, est également une source de données probantes pour l'élément clé 2.

Élément clé 4 : Enseignement, apprentissage et scholarship

Il y a un nombre suffisant de membres réguliers du corps professoral et de personnel enseignant contractuel pour assurer la mission, les buts et les résultats attendus des programmes de formation des infirmières praticiennes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un résumé est fourni indiquant le nombre de membres réguliers du corps professoral et de personnel enseignant contractuel, ainsi que leur capacité d'assurer les besoins des programmes de formation des infirmières praticiennes.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les responsables de l'administration et les membres du corps professoral afin de vérifier qu'un nombre suffisant de membres du corps professoral détiennent les compétences requises pour assurer la mission, les buts et les résultats attendus du programme.

Élément clé 5 : Enseignement, apprentissage et scholarship

Les membres contractuels du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes sont bien dirigés, encadrés et évalués.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Le rapport d'autoévaluation devrait inclure un aperçu du programme/processus d'orientation du personnel enseignant contractuel ainsi que certains détails concernant son exécution (qui, quand et où).
- Le processus de mentorat pour les professeures contractuelles devrait être décrit brièvement.
- Le processus d'évaluation pour les professeures contractuelles devrait être décrit brièvement.

Documents à l'appui :

- La documentation concernant l'orientation du personnel enseignant contractuel **peut** être incluse dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents à l'appui.
- Le formulaire servant aux évaluations **peut** être soumis en tant que document à l'appui.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les membres réguliers du corps professoral et le personnel enseignant contractuel qui enseignent au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes pour confirmer l'existence d'un processus d'orientation, du mentorat continu et d'une évaluation du personnel enseignant contractuel.

Élément clé 6 : Enseignement, apprentissage et scholarship

Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes intègrent la philosophie du programme.

Documentation

Demande d'agrément :

- La philosophie et le cadre du programme d'études devraient être décrits dans la demande d'agrément.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Une courte appréciation devrait être fournie pour déterminer si la mise en œuvre des programmes de formation des infirmières praticiennes par le corps professoral reflète la philosophie du programme. Une description des mesures ou processus pour favoriser la mise en œuvre devrait également être incluse.

Documents essentiels :

- Les plans de cours **devraient** être inclus dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents essentiels.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes pour valider leur compréhension et leur mise en œuvre de la philosophie du programme.

Observation

- Des observations de l'enseignement en classe (ou en ligne) seront réalisées pour déterminer comment les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes mettent en œuvre le cadre du programme et le programme d'études.

Élément clé 7 : Enseignement, apprentissage et scholarship

Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes respectent l'intégrité du programme d'études.

Documentation

Demande d'agrément :

- La philosophie et le cadre du programme d'études devraient être décrits dans la demande d'agrément.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Une courte appréciation devrait être fournie pour déterminer si la mise en œuvre des programmes de formation des infirmières praticiennes par le corps professoral reflète le cadre du programme d'études. Une description des mesures ou processus mis en œuvre pour le favoriser devrait être incluse.

Documents essentiels :

- Les plans de cours **devraient** être inclus dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents essentiels.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes pour vérifier leur compréhension du programme d'études et leur mise en œuvre de celui-ci.

Observation

- Des observations de l'enseignement en classe (ou en ligne) seront réalisées pour déterminer comment les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation des infirmières praticiennes mettent en œuvre le programmes d'études.

Élément clé 8 : Enseignement, apprentissage et scholarship

Les préceptrices des infirmières praticiennes étudiantes ont les titres de compétences et les qualifications professionnelles et expérientielles requises dans le milieu clinique où elles enseignent.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Une brève vue d'ensemble des préceptrices et de leurs qualifications devrait être comprise dans le rapport d'autoévaluation.

Documents essentiels :

- Un modèle rempli (voir la section modèles dans le manuel du programme d'agrément de l'ACESI pour les programmes de formation des infirmières praticiennes) dressant la liste des préceptrices, de leurs titres de compétences et qualifications

professionnelles, de leurs fonctions actuelles et de l'organisme où elles encadrent des infirmières praticiennes étudiantes **devrait** être soumis avec l'autoévaluation, à la section portant sur les documents essentiels.

Élément clé 9 : Enseignement, apprentissage et scholarship

Les préceptrices des infirmières praticiennes étudiantes sont bien dirigées, encadrées et suivies par le corps professoral de l'unité.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Le rapport d'autoévaluation devrait inclure un court aperçu du programme/processus d'orientation pour les préceptrices des infirmières praticiennes étudiantes ainsi que certains détails concernant son exécution (qui, quand et où).
- Le processus de mentorat devrait être décrit brièvement.
- Le processus d'évaluation des préceptrices devrait être décrit brièvement.

Documents à l'appui :

- La documentation concernant l'orientation des préceptrices des infirmières praticiennes étudiantes **peut** être incluse dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents à l'appui.
- Le formulaire d'évaluation servant à évaluer les préceptrices **peut** être inclus dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents à l'appui.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les administratrices des programmes, le corps professoral et les préceptrices pour vérifier que les préceptrices qui enseignent ou supervisent des infirmières praticiennes étudiantes en milieu clinique détiennent un droit de pratique ou soient autorisées à le faire dans la province ou le territoire où elles pratiquent.
- Des entrevues seront menées avec le corps professoral et les préceptrices pour confirmer qu'un système d'orientation, de mentorat, de supervision et d'évaluation est en place, qu'il est respecté et qu'il correspond aux besoins des préceptrices.

Élément clé 10 : Enseignement, apprentissage et scholarship

Les membres réguliers du corps professoral et le personnel enseignant contractuel évaluent efficacement et de façon constructive la performance des étudiantes dans les cours théoriques et cliniques.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Il faut fournir une description sommaire des méthodes d'évaluation utilisées dans les cours théoriques et cliniques par rapport aux objectifs et résultats cernés, au moment choisi pour évaluer et au type de rétroaction offerte.

Sur place/de façon virtuelle :

- Lors de la visite d'agrément, un examen sera effectué des évaluations de travaux, d'examens, de dissertations et du rendement clinique afin de confirmer que les étudiantes sont évaluées de façon appropriée à la lumière des objectifs et résultats attendus.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec des étudiantes des programmes de formation des infirmières praticiennes pour vérifier leur perception des évaluations par rapport aux objectifs/résultats attendus, au moment et à l'utilité des rétroactions fournies.

Élément clé 11 : Enseignement, apprentissage et scholarship

Les préceptrices apprécient efficacement et de façon constructive la performance des étudiantes dans les cours cliniques et lors de séances pratiques.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Une courte description est fournie des évaluations par les préceptrices de l'atteinte des objectifs/résultats par les étudiantes, du moment des évaluations et des rétroactions.

Sur place/de façon virtuelle :

- Un examen de l'appréciation des apprentissages des étudiantes par les préceptrices sera effectué afin de confirmer que les étudiantes sont évaluées de façon appropriée à la lumière des objectifs et résultats attendus.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les préceptrices et les étudiantes afin de confirmer que les étudiantes sont évaluées à la lumière des objectifs et résultats attendus, et ce, en temps opportun.

Élément clé 12 : Enseignement, apprentissage et scholarship

L'infrastructure de l'établissement et l'attribution des charges de travail facilitent la réalisation et le maintien des activités de scholarship chez le corps professoral.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Une courte description devrait être fournie sur la façon dont l'unité appuie les activités de scholarship par le corps professoral. Des exemples de soutien de l'établissement comprennent notamment l'orientation/des informations au sujet de la recherche, des séances sur l'obtention de subventions, des informations sur la création de programmes de recherche, des programmes de mentorat pour les

nouveaux membres du corps professoral et du soutien par rapport à la charge de travail pour les activités de scholarship.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la responsable de l'unité et le corps professoral pour déterminer la façon dont l'infrastructure et la charge de travail soutiennent les activités de scholarship des membres du corps professoral qui enseignent dans les programmes.

Élément clé 13 : Enseignement, apprentissage et scholarship

Les activités de scholarship du corps professoral sont intégrées aux activités éducatives du programme de formation des infirmières praticiennes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Une courte description devrait être fournie sur la façon dont les activités de scholarship du corps professoral sont intégrées aux activités éducatives.

Documents à l'appui :

- Des plans de cours démontrant l'intégration des activités de scholarship aux activités éducatives **peuvent** être soumis à la section portant sur les documents à l'appui.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral pour déterminer la façon dont les activités de scholarship du corps professoral sont intégrées aux cours des programmes de formation des infirmières praticiennes.

Élément clé 14 : Enseignement, apprentissage et scholarship

Un climat favorisant le scholarship dans les programmes de formation des infirmières praticiennes intensifie les activités de scholarship du corps professoral et l'utilisation de données probantes par les étudiantes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un aperçu des activités de l'unité contribuant à un climat de scholarship au sein du programmes de formation des infirmières praticiennes, et l'utilisation de données probantes par les étudiantes est fourni. À titre d'exemple, ces activités peuvent comprendre des dîners-conférences pour le corps professoral et les étudiantes, un club de lecture pour le corps professoral et les étudiantes, l'affichage de publications du corps professoral, des journées de la recherche et des stages en recherche pour les étudiantes.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral pour vérifier quelles activités créent un climat favorisant le scholarship et appuient l'utilisation de données probantes chez les étudiantes.

Élément clé 15 : Enseignement, apprentissage et scholarship

Le corps professoral soutient le scholarship en sciences infirmières par le biais de la découverte, de l'enseignement, de l'intégration et de l'application.⁴

Documentation

Rapport d'autoévaluation :

- Une brève vue d'ensemble des activités de scholarship entreprises par le corps professoral devrait être fourni.

Documents essentiels :

- L'énoncé de position de l'ACESI sur le scholarship en sciences infirmières offre une définition des quatre domaines qui se chevauchent (scholarship en matière de découverte, d'enseignement, d'intégration et d'application) et des critères définissant le scholarship dans ces quatre domaines (documentation, examen par des pairs et diffusion). Bien qu'il ne soit pas attendu que tous les membres du corps professoral contribuent à chacun des quatre domaines, l'unité d'enseignement dans son ensemble est encouragée à promouvoir le scholarship dans tous les domaines.
- Des preuves documentaires attestant de scholarship (p. ex., des publications, des présentations et du financement obtenu au cours des derniers cinq à sept années) **devraient** être fournies à la section portant sur les documents essentiels et en utilisant le modèle sur le scholarship.

⁴Voir l'énoncé de position sur le scholarship en sciences infirmières de l'ACESI pour les définitions du scholarship en matière de découverte, d'enseignement, d'intégration et d'application.

Normes du programme de formation

Norme 4 : Cadre du programme et programme d'études

Norme 4 :	Cadre du programme et programme d'études
ÉNONCÉ DE LA NORME	Des enseignantes qualifiées favorisent l'excellence des étudiantes dans l'atteinte des résultats d'apprentissage ainsi que les activités de scholarship en sciences infirmières.
Descripteur	Un programme d'études basé sur le programme de formation décrit les éléments clés d'un programme de formation des infirmières praticiennes, incluant un énoncé clair de la mission, des buts et des résultats d'apprentissage. Le programme d'études constitue une séquence planifiée d'occasions d'apprentissage harmonisées avec la mission et les buts de manière à atteindre les résultats. Il est ancré dans le savoir infirmier, tient compte des tendances actuelles et émergentes, et intègre des processus d'apprentissage appropriés (pédagogie).
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Le programme d'études est basé sur des énoncés clairs des résultats d'apprentissage attendus conformes avec la mission et les buts du programme ainsi que les rôles des futures diplômées du programme de formation des infirmières praticiennes.2. Le programme d'études propose une série d'occasions d'apprentissage et un cheminement logique aux étudiantes tandis qu'elles franchissent les étapes du programme jusqu'à l'obtention des résultats attendus.3. Le programme d'études prépare les diplômées à aborder les besoins actuels et émergents de la société.4. Le programme d'études est compatible avec les composantes essentielles d'une formation en sciences infirmières au niveau de la maîtrise telle que décrite dans le Cadre national de l'ACESI sur la formation infirmière.5. Le programme d'études tient compte des compétences provinciales et territoriales pour accéder à la pratique ainsi que les normes de pratiques pour les infirmières praticiennes.6. Le programme d'études offre des expériences d'apprentissage pertinentes au volet de pratique et au domaine d'intérêt du programme de formation des infirmières praticiennes.7. Le programme d'études offre des occasions d'apprentissage qui permettent d'appliquer les connaissances du domaine d'infirmières praticiennes et des domaines connexes pertinentes pour formuler et évaluer un plan de soins en collaboration avec des clients.

Norme 4 :	Cadre du programme et programme d'études
	<p>8. La séquence, la sélection et la tenue d'expériences de pratique planifiées préparent les diplômées pour agir en présence de problèmes de santé complexes touchant des clients dans divers contextes de soins.</p> <p>9. Le programme d'études prévoit des occasions d'apprentissage pour les infirmières praticiennes étudiantes en vue d'acquérir de l'information de diverses sources et d'appliquer leurs compétences en évaluation critique aux données probantes.</p> <p>10. Le programme d'études prévoit des occasions d'apprentissage permettant d'utiliser les technologies de l'information et de communication en conformité avec les normes professionnelles et réglementaires et les politiques régissant le milieu de travail.</p> <p>11. Le programme d'études favorise une pratique en équipe collaborative intraprofessionnelle et offre des occasions de formation intraprofessionnelle.</p> <p>12. Le programme d'études favorise une pratique en équipe collaborative interprofessionnelle et offre des occasions de formation interprofessionnelle et de collaboration intersectorielle.</p> <p>13. Les approches d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation des étudiantes précisées dans le cadre du programme facilitent l'obtention des résultats d'apprentissage attendus.</p> <p>14. Pour les écoles de sciences infirmières du Canada : Le programme d'études met en œuvre l'appel à l'action 24 de la Commission de vérité et réconciliation qui demande aux écoles de sciences infirmières d'inclure dans leurs programmes d'études la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les droits de la personne, l'histoire des peuples autochtones au Canada, les apprentissages et les pratiques autochtones, les compétences interculturelles et la lutte contre le racisme.</p>

Données probantes : Norme 4 – Cadre du programme et programme d'études

Élément clé 1 : Cadre du programme et programme d'études

Le programme d'études est basé sur des énoncés clairs des résultats d'apprentissage attendus conformes avec la mission et les buts du programme ainsi que les rôles des futures diplômées du programme de formation des infirmières praticiennes.

Documentation

Demande d'agrément :

- La demande d'agrément devrait comprendre une description de la philosophie ou du cadre conceptuel du programme d'études, les résultats attendus, la mission et les buts du programme, ainsi que la structure du programme d'études.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un résumé des renseignements compris dans la demande devrait être soumis dans l'autoévaluation en matière d'agrément.
- Une courte description de la façon dont le programme est aligné avec les attentes du Cadre national de l'ACESI sur la formation infirmière devrait être fournie.

Documents essentiels :

- Les plans de cours **devraient** être compris à la section portant sur les documents essentiels.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral et les étudiantes au programme de formation des infirmières praticiennes afin de confirmer qu'elles ont connaissance du cadre et de la philosophie du programme.

Élément clé 2 : Cadre du programme et programme d'études

Le programme d'études propose une série d'occasions d'apprentissage et un cheminement logique aux étudiantes tandis qu'elles franchissent les étapes du programme jusqu'à l'obtention des résultats attendus.

Documentation

Demande d'agrément :

- La demande d'agrément devrait comprendre une description de la philosophie ou du cadre conceptuel du programme d'études, les résultats attendus, la mission et les buts du programme, ainsi que la structure du programme d'études.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Il faudrait joindre une brève description au rapport d'autoévaluation, qui expose le lien logique entre la série d'occasions d'apprentissage proposées dans le programme et les résultats attendus au terme de celui-ci.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral et les étudiantes au programme de formation des infirmières praticiennes afin de confirmer que la

séquence des occasions d'apprentissage assure un cheminement logique et favorise l'obtention des résultats attendus.

Élément clé 3 : Cadre du programme et programme d'études

Le programme d'études prépare les diplômées à aborder les besoins actuels et émergents de la société.

Documentation

Demande d'agrément :

- La demande d'agrément devrait comprendre une description de la philosophie ou du cadre conceptuel du programme d'études, les résultats attendus, la mission et les buts du programme, ainsi que la structure du programme d'études.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un aperçu indiquant clairement la façon dont le programme d'études aborde les besoins actuels et émergents de la société.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les membres du corps professoral impliqués dans le développement et l'évaluation du programme d'études pour déterminer comment le programme d'études aborde les besoins actuels et émergents de la société.

Élément clé 4 : Cadre du programme et programme d'études

Le programme d'études est compatible avec les composantes essentielles d'une formation en sciences infirmières au niveau de la maîtrise telle que décrite dans le *Cadre national de l'ACESI sur la formation infirmière*.

Documentation

Demande d'agrément :

- La demande d'agrément devrait comprendre une description de la philosophie ou du cadre conceptuel du programme d'études, les résultats attendus, la mission et les buts du programme, ainsi que la structure du programme d'études.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un aperçu devrait être fourni sur la façon dont les résultats prennent en considération les résultats d'apprentissage des domaines du Cadre national de l'ACESI sur la formation infirmière.

Documents essentiels :

- Un document **devrait** être rempli et soumis en format électronique à la section des documents essentiels; celui-ci devrait indiquer les objectifs/résultats attendus/buts visés ou les thèmes associés aux éléments clés de chacun des domaines du Cadre national de l'ACESI sur la formation infirmière.

Entrevues

- Les membres du corps professoral impliqués dans le programme d'études seront interviewés concernant la façon dont les résultats/objectifs abordent les domaines du Cadre national de l'ACESI sur la formation infirmière.

Pour l'agrément international : Le programme d'études prépare les diplômées à être des travailleuses possédant des connaissances éclairées par des données probantes, des communicatrices efficaces et des collaboratrices d'équipe, des cliniciennes débutantes et des agentes de changement professionnelles qui font preuve de leadership, agissent de manière professionnelle et se portent à la défense de leurs clients.

Documentation

Demande d'agrément :

- La demande d'agrément devrait comprendre une description de la philosophie ou du cadre conceptuel du programme d'études, les résultats attendus, la mission et les buts du programme, ainsi que la structure du programme d'études.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un court aperçu devrait être fourni sur la façon dont les résultats abordent les rôles des travailleuses possédant des connaissances éclairées par des données probantes, des communicatrices efficaces et des collaboratrices d'équipe, des cliniciennes débutantes et des agentes de changement professionnelles (professionnalisme, leadership et défense des droits).

Élément clé 5 : Cadre du programme et programme d'études

Le programme d'études tient compte des compétences provinciales et territoriales pour accéder à la pratique ainsi que les normes de pratiques pour les infirmières praticiennes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un aperçu de la façon dont les résultats prennent en considération les compétences réglementaires devrait être inclus. Il est cependant important de noter que l'appréciation de cet élément clé ne sera pas requise si le programme a été approuvé ou est en cours d'approbation par un organisme de réglementation dans les deux années précédentes dans le cadre d'un processus de vérification de l'intégration des compétences réglementaires pour accéder à la pratique. Dans de tels cas, seule la date de l'approbation doit être comprise dans l'autoévaluation.

Documents essentiels :

- Un modèle mettant en correspondance sous forme de cartographie, les résultats attendus, les objectifs ou les thèmes des cours avec les compétences réglementaires **devrait** être rempli et soumis électroniquement. Si le programme a été approuvé par un organisme de réglementation au cours des deux dernières années (ou le sera bientôt), sous un processus qui vérifie l'intégration de compétences réglementaires

de base pour accéder à la pratique, cet élément clé ne sera pas évalué et aucune mise en correspondance n'est nécessaire.

Élément clé 6 : Cadre du programme et programme d'études

Le programme d'études offre des expériences d'apprentissage pertinentes au volet de pratique et au domaine d'intérêt du programme de formation des infirmières praticiennes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Il faudrait fournir une courte description des expériences de pratique prévues au programme d'études.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les préceptrices, le corps professoral et les étudiantes afin de confirmer quelles expériences de pratique sont offertes aux étudiantes infirmières praticiennes dans le cadre du programme de formation.

Élément clé 7 : Cadre du programme et programme d'études

Le programme d'études offre des occasions d'apprentissage qui permettent d'appliquer les connaissances du domaine d'infirmières praticiennes et des domaines connexes pertinentes pour formuler et évaluer un plan de soins en collaboration avec des clients.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Une courte description des occasions d'apprentissage dans le programme d'études qui visent le développement des connaissances et des compétences pertinentes au volet de pratique pour les soins et la gestion de maladies mentales et physiques (aiguës et chroniques), y compris les compétences avancées en évaluation, les processus du diagnostic et les ordonnances de substances désignées.

Documents essentiels :

- Des plans/sommaires de cours **devraient** être compris à la section des documents essentiels pour l'élément clé 1 et peuvent fournir des données probantes pour cet élément clé également.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les préceptrices, le corps professoral et les étudiantes pour vérifier que les étudiantes infirmières praticiennes ont des occasions d'apprentissage en matière de traitement et de gestion des maladies.

Élément clé 8 : Cadre du programme et programme d'études

La séquence, la sélection et la tenue d'expériences de pratique planifiées préparent les diplômées pour agir en présence de problèmes de santé complexes touchant des clients dans divers contextes de soins.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Une courte description expliquant comment la séquence d'expériences de pratique prépare les diplômées à agir en présence de problèmes de santé complexes, et comprend les soins de santé primaires, la promotion de la santé, la prévention, les soins actifs, les soins de soutien et de réadaptation, les soins de longue durée et les soins palliatifs et de fin de vie.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, les enseignantes cliniques, les enseignantes en simulation et les préceptrices pour déterminer la façon dont les expériences de pratique du programme de formation des infirmières praticiennes préparent les étudiantes à répondre à des problèmes de santé complexes.

Élément clé 9 : Cadre du programme et programme d'études

Le programme d'études prévoit des occasions d'apprentissage pour les infirmières praticiennes étudiantes en vue d'acquérir de l'information de diverses sources et d'appliquer leurs compétences en évaluation critique aux données probantes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Une courte description des occasions d'apprentissage permettant aux étudiantes d'acquérir de l'information de multiples sources et d'évaluer de manière critique les données probantes.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les préceptrices, le corps professoral et les étudiantes, pour vérifier quelles occasions d'apprentissage préparent les étudiantes à évaluer de manière critique les données probantes.

Élément clé 10 : Cadre du programme et programme d'études

Le programme d'études prévoit des occasions d'apprentissage permettant d'utiliser les technologies de l'information et de communication en conformité avec les normes professionnelles et réglementaires et les politiques régissant le milieu de travail.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Des exemples devraient être présentés afin de décrire des occasions d'apprentissage favorisant l'acquisition par les étudiantes d'aptitudes en technologies de l'information et de la communication en conformité avec les normes professionnelles et réglementaires ainsi qu'avec les politiques régissant le milieu de travail.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral pour vérifier l'inclusion au programme d'occasions d'apprentissage qui favorisent l'utilisation des technologies de l'information et de communication conformément aux normes professionnelles et réglementaires et aux politiques régissant le milieu de travail.
- Des entrevues seront menées avec les étudiantes au programme de formation des infirmières praticiennes pour confirmer qu'elles sont conscientes des normes professionnelles et réglementaires concernant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Élément clé 11 : Cadre du programme et programme d'études

Le programme d'études favorise une pratique en équipe collaborative intraprofessionnelle et offre des occasions de formation intraprofessionnelle.

Documentation

Rapport d'autoévaluation :

- Un aperçu des résultats attendus chez les diplômées en ce qui concerne la pratique collaborative intraprofessionnelle devrait être fourni.
- Les cours dans lesquels une formation intraprofessionnelle est offerte devraient être recensés.
- Des exemples de stratégies d'enseignement et d'apprentissage favorisant la collaboration intraprofessionnelle dans le programme d'études devraient être fournis.

Sur place/de façon virtuelle :

- Des documents indiquant clairement et précisément la promotion de la pratique collaborative intraprofessionnelle **peuvent** être mis à la disposition des évaluatrices.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral et les étudiantes au programme de formation en sciences infirmières pour déterminer la façon dont la pratique collaborative intraprofessionnelle est favorisée dans les programmes de formation des infirmières praticiennes.

Élément clé 12 : Cadre du programme et programme d'études

Le programme d'études favorise une pratique en équipe collaborative interprofessionnelle et offre des occasions de formation interprofessionnelle et de collaboration intersectorielle.

Documentation

Rapport d'autoévaluation :

- Un aperçu des résultats attendus chez les diplômées du programme en ce qui concerne la pratique collaborative interprofessionnelle devrait être fourni.
- Les cours dans lesquels une formation interprofessionnelle est offerte devraient être recensés.
- Des exemples de stratégies d'enseignement et d'apprentissage favorisant la collaboration interprofessionnelle et intersectorielle dans le programme d'études devraient être fournis.

Sur place/de façon virtuelle :

- Des documents indiquant clairement et précisément la promotion de la pratique collaborative interprofessionnelle et intersectorielle **peuvent** être disponibles pendant l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral et les étudiantes au programme de formation en sciences infirmières pour déterminer la façon dont la pratique collaborative interprofessionnelle est favorisée.

Élément clé 13 : Cadre du programme et programme d'études

Les approches d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation des étudiantes précisées dans le cadre du programme facilitent l'obtention des résultats d'apprentissage attendus.

Documentation

Demande d'agrément :

- La demande d'agrément devrait comprendre une description de la philosophie fondamentale ou du cadre conceptuel du programme d'études, les résultats attendus, la mission et les buts du programme, et la structure du programme d'études.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Une courte description des approches d'enseignement et d'apprentissage et de la façon dont elles contribuent aux résultats attendus devrait faire partie de l'autoévaluation.
- Une description devrait être fournie de la façon et du moment où les étudiantes au programme de formation des infirmières praticiennes sont évaluées, accompagnée d'une description de la façon dont le processus d'évaluation contribue à l'atteinte des résultats attendus.

Sur place/de façon virtuelle :

- Les évaluations des étudiantes au programme de formation des infirmières praticiennes seront examinées. Ceci pourrait inclure des travaux, des dissertations, des formulaires d'évaluation de la pratique clinique et des examens pour divers

niveaux d'étudiantes au programme de formation des infirmières praticiennes et en lien avec une variété de cours en classe et de cours de pratique clinique.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les membres du corps professoral et les étudiantes au programme de formation des infirmières praticiennes afin de valider les approches d'enseignement et d'apprentissage mises en œuvre et leur contribution aux résultats.

Élément clé 14 : Cadre du programme et programme d'études

Pour les écoles de sciences infirmières du Canada : Le programme d'études met en œuvre l'appel à l'action 24 de la Commission de vérité et réconciliation qui demande aux écoles de sciences infirmières d'inclure dans leurs programmes d'études la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les droits de la personne, l'histoire des peuples autochtones au Canada, les apprentissages et les pratiques autochtones, les compétences interculturelles et la lutte contre le racisme.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un aperçu des résultats attendus chez les diplômées par rapport à l'appel à l'action 24 de la Commission de vérité et réconciliation devrait être fourni.
- Les cours qui abordent l'appel à l'action 24 devraient être recensés.
- Des exemples de décolonisation, d'autochtonisation et de réconciliation dans le programme d'études devraient être fournis.

Sur place/de façon virtuelle :

- Des documents qui démontrent clairement et précisément la promotion de décolonisation, d'autochtonisation et de réconciliation **peuvent** être disponibles lors de l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral et les étudiantes au programme de formation des infirmières praticiennes pour déterminer la façon dont les éléments en lien avec la Commission de vérité et réconciliation sont abordés.

Norme 5 : Résultats du programme

Norme 5 :	Résultats du programme
ÉNONCÉ DE LA NORME	Le programme de formation atteint des résultats adaptés aux besoins de la société, du système de soins de santé et de ses diplômées.
Descripteur	Le programme de formation s’acquitte de son rôle social et développe la responsabilité des infirmières praticiennes étudiantes, lesquelles possèdent les connaissances, les habilités et les attitudes nécessaires pour accéder à la pratique infirmière, fournir des soins sécuritaires et éthiques, et avancer dans la profession grâce à un apprentissage continu.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none"> 1. La capacité à réfléchir sur sa pratique, assumer la responsabilité de ses actes et s’améliorer continuellement est développée chez les infirmières praticiennes étudiantes. 2. Les infirmières praticiennes étudiantes développent des aptitudes qui leur permettent d’anticiper, de reconnaître et de gérer les situations exposant les personnes ou les communautés à des risques. 3. Les infirmières praticiennes étudiantes développent des aptitudes leur permettant de reconnaître les événements indésirables, d’y réagir et de les signaler. 4. Les infirmières praticiennes étudiantes apprennent à appliquer les codes de déontologie existants en sciences infirmières. 5. Les infirmières praticiennes étudiantes se livrent à une approche relationnelle, se portent à la défense des intérêts et offrent des soins culturellement sécuritaires. 6. Le programme de formation démontre l’atteinte par les étudiantes de chacun des résultats d’apprentissage à la fin du programme. 7. Le taux de réussite démontre l’efficacité du programme de formation en ce qui concerne l’atteinte de son mandat sociétal. 8. Le taux de réussite à l’examen d’autorisation, la certification des diplômées et les admissions aux programmes de doctorat en sciences infirmières démontrent la pertinence du programme. 9. Les taux d’embauche des diplômées démontrent l’efficacité avec laquelle le programme de formation satisfait les besoins de la société pour des infirmières praticiennes.

Données probantes : Norme 5 – Résultats du programme

Élément clé 1 : Résultats du programme

La capacité à réfléchir sur sa pratique, assumer la responsabilité de ses actes et s'améliorer continuellement est développée chez les infirmières praticiennes étudiantes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Des exemples de situations d'apprentissage qui favorisent la réflexion sur la pratique, l'autorégulation, l'imputabilité et la responsabilité en ce qui a trait à sa pratique devraient être fournis.

Sur place/de façon virtuelle :

- Des documents utilisés dans les cours et développés précisément pour favoriser la réflexion, l'autorégulation, l'imputabilité et l'éthique chez les étudiantes au programme de formation en sciences infirmières **peuvent** être fournis lors de l'examen d'agrément.

Élément clé 2 : Résultats du programme

Les infirmières praticiennes étudiantes développent des aptitudes qui leur permettent de prévoir, de reconnaître et de gérer les situations exposant les personnes ou les communautés à des risques.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Des exemples devraient être fournis d'activités d'apprentissage permettant aux étudiantes d'apprendre à anticiper, reconnaître et gérer les situations exposant les patients à des risques.

Sur place/de façon virtuelle :

- Des documents décrivant des activités d'apprentissage permettant aux étudiantes d'apprendre à anticiper, reconnaître et gérer les situations exposant les patients à des risques **peuvent** être disponibles lors de l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, les préceptrices et les étudiantes au programme de formation des infirmières praticiennes afin de confirmer que les étudiantes ont des occasions d'apprentissage leur permettant de prévoir, de reconnaître et de gérer les situations exposant les patients à des risques.

Élément clé 3 : Résultats du programme

Les infirmières praticiennes étudiantes développent des aptitudes leur permettant de

reconnaître les événements indésirables, d’y réagir et de les signaler.

Documentation

Rapport d’autoévaluation en matière d’agrément :

- Des exemples devraient être fournis afin de décrire les situations permettant aux étudiantes de reconnaître les événements indésirables, d’y réagir et de les signaler.

Documents essentiels :

- Les plans de cours compris à la section des documents essentiels pour l’élément clé 1 de la norme du cadre du programme et programme d’études, constituent également des données probantes pour cet élément.

Sur place/ de façon virtuelle :

- Des documents décrivant des activités d’apprentissage permettant aux étudiantes de faire l’acquisition d’aptitudes afin de reconnaître les événements indésirables, d’y réagir et de les signaler **peuvent** être disponibles lors de l’examen d’agrément.
- Des documents décrivant des activités d’apprentissage conçues pour développer les aptitudes des étudiantes à améliorer leurs compétences de façon continue **peuvent** être disponibles lors de l’examen d’agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, les préceptrices et les étudiantes afin de confirmer que les étudiantes bénéficient d’occasions d’apprentissage leur permettant de reconnaître les événements indésirables, d’y réagir et de les signaler.

Éléments clés 4 : Résultats du programme

Les infirmières praticiennes étudiantes apprennent à appliquer les codes de déontologie existants en sciences infirmières.

Documentation

Rapport d’autoévaluation en matière d’agrément :

- Des exemples d’occasions d’apprentissage permettant aux étudiantes d’apprendre à appliquer les codes de déontologie en situations cliniques devraient être fournis.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les étudiantes et les préceptrices pour confirmer que les étudiantes et les diplômées ont bénéficié d’occasions d’apprentissage en lien avec l’application des codes de déontologie dans des situations de pratique.

Éléments clés 5 : Résultats du programme

Les infirmières praticiennes étudiantes se livrent à une approche relationnelle, se portent à la défense des intérêts et offrent des soins culturellement sécuritaires.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Il faudrait soumettre des exemples d'occasions d'apprentissage dans le programme permettant aux étudiantes d'appliquer leurs connaissances des pratiques relationnelles, de prodiguer des soins culturellement sécuritaires et de prendre part à des activités de défense d'intérêts sociaux et politiques.

Documents essentiels :

- Les plans de cours compris à la section des documents essentiels pour l'élément clé 1 de la norme du cadre du programme et programme d'études peuvent également constituer des données probantes pour cet élément clé.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, les préceptrices et les infirmières praticiennes étudiantes afin de confirmer que ces dernières bénéficient d'occasions d'acquérir des habiletés relationnelles en contexte de pratique clinique.
- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, les préceptrices et les étudiantes afin de vérifier que ces dernières sont en mesure d'apprendre comment prodiguer des soins culturellement sécuritaires.
- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, les préceptrices et les étudiantes afin de vérifier que les étudiantes ont l'occasion de prendre part à des activités de défense d'intérêts.

Élément clé 6 : Résultats du programme

Le programme de formation démontre l'atteinte par les étudiantes de chacun des résultats d'apprentissage à la fin du programme.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Une description devrait être fournie des modalités d'évaluation de l'atteinte par les étudiantes des résultats d'apprentissage à la fin du programme, accompagnée des résultats des dernières années.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral du programme de formation des infirmières praticiennes pour vérifier les modalités d'évaluation de l'atteinte par les étudiantes des résultats d'apprentissage en fin de programme.

Élément clé 7 : Résultats du programme

Le taux de réussite démontre l'efficacité du programme de formation en ce qui concerne l'atteinte de son mandat sociétal.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Le processus pour faire un suivi du taux de réussite du programme et la formule pour calculer ce taux sont décrits. Le taux de réussite du programme des trois dernières années est indiqué. Si le taux de réussite est inférieur à 70 %, une courte explication est fournie.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la direction du programme de toutes les unités d'enseignement ainsi que les membres du corps professoral au sujet des facteurs positifs et négatifs qui influencent le taux de réussite.

Élément clé 8 : Résultats du programme

Le taux de réussite à l'examen d'autorisation, la certification des diplômées et les admissions aux programmes de doctorat en sciences infirmières démontrent la pertinence du programme.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Le taux de réussite des diplômées du programme au cours des trois dernières années à l'examen d'autorisation dans leur province ou territoire devrait être fourni. Des données supplémentaires concernant le succès des diplômées aux examens de certification dans les trois années suivant l'obtention du diplôme démontrant la pertinence du programme peuvent également être indiquées.

Élément clé 9 : Résultats du programme

Les taux d'embauche des diplômées démontrent l'efficacité avec laquelle le programme de formation satisfait les besoins de la société pour des infirmières praticiennes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

Un court rapport des données recueillies pour les 3 dernières années sur l'embauche des diplômées au cours des 12 premiers mois après l'obtention du diplôme est fourni.

Norme 6 : Amélioration de la qualité du programme

Norme 6 :	Amélioration de la qualité du programme
ÉNONCÉ DE LA NORME	Une appréciation et une évaluation globale continue du programme de formation favorisent une amélioration continue de la qualité.
Descripteur	L'amélioration en temps opportun du programme découle d'un suivi rigoureux et d'une évaluation de la pertinence du programme de formation, du programme d'études, des apprentissages des étudiantes, des méthodes d'exécution du programme et de ses résultats.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Un plan d'évaluation comprenant une analyse de l'environnement encadre l'appréciation du programme d'études, de l'exécution du programme et des résultats du programme.2. Les processus d'évaluation sont mis en œuvre de façon continue, ce qui comprend la collecte de données auprès du corps professoral, du personnel enseignant, des diplômées, des préceptrices, du personnel, des étudiantes, des employeurs et des autres intervenants pertinents.3. Le corps professoral dans tous les emplacements et toutes les unités d'enseignement du programme s'implique dans l'appréciation et l'évaluation du programme de formation des infirmières praticiennes ainsi que dans l'identification des changements à apporter pour l'améliorer.4. La capacité des étudiantes et des diplômées à prodiguer des soins infirmiers de façon sécuritaire et éthique et de respecter les compétences d'accès à la pratique et les normes de pratique fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation.5. Les données d'évaluation servent à apporter des améliorations au programme de formation des infirmières praticiennes.

Données probantes : Norme 6 - Amélioration de la qualité du programme

Élément clé 1 : Amélioration de la qualité du programme

Un plan d'évaluation comprenant une analyse de l'environnement encadre l'appréciation du programme d'études, de l'exécution du programme et des résultats du programme.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Il devrait comprendre un aperçu d'un processus d'évaluation continu conçu pour examiner le programme d'études, l'exécution du programme d'études, les stages en milieu clinique et les résultats obtenus par les étudiantes.

Documents essentiels :

- Un plan pour l'évaluation du programme de formation des infirmières praticiennes **devrait** être compris dans les documents essentiels, définissant un processus exhaustif et continu d'évaluation qui comprend l'examen du programme d'études, de l'exécution du programme, des stages en milieu clinique et des résultats des étudiantes.

Élément clé 2 : Amélioration de la qualité du programme

Les processus d'évaluation sont mis en œuvre de façon continue, ce qui comprend la collecte de données auprès du corps professoral, des diplômées, des préceptrices, du personnel, des étudiantes, des employeurs et des autres intervenants pertinents.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Une courte description devrait être fournie du processus de collecte de données réalisé au cours des deux dernières années dans le but d'obtenir des informations relatives à l'évaluation du programme de formation des infirmières praticiennes de la part du corps professoral, du personnel enseignant, des diplômées, des préceptrices, du personnel, des étudiantes, des employeurs et d'autres intervenants pertinents.

Sur place/de façon virtuelle :

- Les données d'évaluation recueillies lors des deux années précédentes **devraient** être fournies lors de l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les administratrices de programme afin de déterminer les modalités de mise en œuvre du processus d'évaluation au cours des deux dernières années.

Élément clé 3 : Amélioration de la qualité du programme

Le corps professoral dans tous les emplacements et toutes les unités d'enseignement du programme s'implique dans l'appréciation et l'évaluation du programme de formation des infirmières praticiennes ainsi que dans l'identification des changements à apporter pour l'améliorer.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un court aperçu devrait être fourni sur la façon dont le corps professoral de tous les emplacements et les unités d'enseignement est impliqué dans la collecte de données

et l'évaluation du programme de formation ainsi que dans l'identification des changements à apporter pour l'améliorer.

Documents à l'appui :

- Le mandat et les procès-verbaux des comités impliqués dans les changements à apporter au programme d'études à la suite de l'évaluation **peuvent** être soumis.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral des unités d'enseignement pour vérifier son implication dans le processus de collecte de données et d'évaluation des programmes de formation des infirmières praticiennes.

Élément clé 4 : Amélioration de la qualité du programme

La capacité des étudiantes et des diplômées à prodiguer des soins infirmiers de façon sécuritaire et éthique et de respecter les compétences d'accès à la pratique et les normes de pratique fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Une courte description des processus et des moyens mis en place afin d'assurer la surveillance de l'intégration des éléments suivants par les étudiantes au programme de formation :
 - Normes éthiques
 - Normes de pratique
 - Compétences pour accéder à la pratique

Sur place/de façon virtuelle :

- Des documents sur les évaluations d'étudiantes utilisés dans les cours théoriques et pratiques (stages en milieu clinique et simulations) devraient être fournis lors de l'examen d'agrément.
- Des exemples de travaux d'étudiantes acceptables et moins acceptables devraient être fournis lors de l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les diplômées du programme de formation pour établir leur niveau de préparation à la pratique, selon les normes éthiques et les normes de pratique pour les infirmières praticiennes.
- Des entrevues seront menées avec des employeurs pour confirmer que les diplômées du programme démontrent un bon niveau de préparation à la pratique, selon les normes éthiques et les normes de pratique pour les infirmières praticiennes.
- Des entrevues seront menées avec les administratrices du programme de formation des infirmières praticiennes pour déterminer les moyens et les processus mis en place afin de vérifier que les étudiantes seront préparées :
 - à prodiguer des soins de façon éthique;

- à intégrer les normes applicables aux infirmières autorisées;
- à intégrer les compétences d'accès à la pratique à leurs activités professionnelles.

Élément clé 5 : Amélioration de la qualité du programme

Les données d'évaluation servent à apporter des améliorations au programme de formation des infirmières praticiennes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un aperçu des processus existants pour améliorer le programme à l'aide des données d'évaluation recueillies devrait être fourni. Quelques exemples récents de changements apportés en raison des données d'évaluation recueillies peuvent aussi être fournis.

Documents à l'appui :

- Le mandat et les procès-verbaux associés au comité d'évaluation ou d'autres comités impliqués dans les changements à apporter au programme d'études à la suite de l'évaluation **peuvent** être soumis.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral des unités d'enseignement impliquées dans l'évaluation du programme pour confirmer que les résultats de l'évaluation sont utilisés pour améliorer le programme de formation des infirmières praticiennes.

Références

- Association canadienne des écoles de sciences infirmières. (2015). *Cadre national sur la formation infirmière – Rapport final*. <https://www.casn.ca/wp-content/uploads/2014/12/Framwork-FINAL-SB-Nov-30-20151.pdf>
- Canadian Nurse Practitioner Initiative. (2006). *Nurse practitioners: The time is now – A solution to improving access and reducing wait times in Canada (Technical report)*. http://www.npnw.ca/docs/tech-report/section/101_Integrated_Report.pdf
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). *Le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation*. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1450124405592/1529106060525>
- Council for Higher Education Accreditation. (2016). *The CIQG international quality principles: Towards a shared understanding of quality*. <https://www.chea.org/ciqg-international-quality-principles-toward-shared-understanding-quality>

Glossaire

Enseignantes cliniques : Infirmières enseignantes qui enseignent et évaluent les étudiantes lors de stages en milieu clinique.

Partenariat collaboratif : Un programme de formation en sciences infirmières offert grâce à un partenariat entre une unité d'enseignement conférant des diplômes universitaires et une ou plusieurs unités d'enseignement collégiales. L'établissement qui confère des diplômes universitaires décerne un diplôme du programme de formation des infirmières praticiennes à toutes les diplômées du programme de collaboration.

Modèle réparti : Un modèle pédagogique d'apprentissage décentralisé dans lequel les enseignantes et les étudiantes ne sont pas situées au même endroit, permettant une souplesse en ce qui concerne l'heure et le lieu de l'enseignement et de l'apprentissage.

Des enseignantes employées par l'unité de l'établissement pour enseigner aux étudiantes inscrites au programme faisant l'objet d'un examen d'agrément : les membres réguliers du corps professoral sont employés sur une base continue à temps plein ou à temps partiel; les membres contractuels du corps enseignant sont employés pour une durée limitée afin de donner un ou plusieurs cours théoriques ou cliniques particuliers.

Collaboration intraprofessionnelle : Occasions de collaborer avec un ou plusieurs professionnels de la santé infirmière tels que des infirmières autorisées, infirmières auxiliaires ou des étudiantes en sciences infirmières.

Collaboration interprofessionnelle : Occasions de collaborer, au cours d'un stage en milieu clinique, avec un ou plusieurs professionnels de la santé qui n'œuvrent pas en soins infirmiers ou avec des étudiantes dans un domaine de la santé autre que les sciences infirmières, afin d'offrir des soins basés sur l'équipe et centrés sur la personne.

Collaboration intersectorielle : Mesures prises, en collaboration avec des groupes sociaux extérieurs au secteur de la santé, sur les résultats ou les déterminants de la santé ou de l'équité en santé.

Expériences de pratique : Comprennent les stages en milieu clinique et la simulation.

Préceptrice : Membre du personnel d'un organisme de service assignée à une ou plusieurs étudiantes en sciences infirmières dans le cadre d'un stage pratique, qui guide et oriente l'étudiante pour favoriser le développement de ses compétences de pratique.

Appréciation des étudiantes : Un processus d'évaluation impliquant la collecte de données afin de confirmer l'apprentissage des étudiantes.

Évaluation des étudiantes : Les interprétations de la valeur ou du degré d'apprentissage des étudiantes, qui a eu lieu selon un processus d'évaluation.



CASN Accreditation
Agrément de l'ACESI

CASN
ACESI

Canadian Association of Schools of Nursing
Association canadienne des écoles de sciences infirmières
1145 Hunt Club Road, Suite 450
Ottawa, Ontario K1V 0Y3
www.casn.ca/fr

© 2020 Association canadienne des écoles de sciences
infirmières

ISBN édition électronique : 978-1-989648-35-3